



HORS
SÉRIE

L'observatoire

L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social, a.s.b.l.



30 ans au service de la
COHÉSION SOCIALE
en Wallonie

H O R S S É R I E

30 ans au service de la
COHÉSION SOCIALE
en Wallonie

Sommaire

Introduction	• 1
La cohésion sociale. Du concept à la mise en œuvre	
• CARINE JANSEN	• 3
Conseil de l'Europe et Cohésion sociale	
• GILDA FARRELL & SAMUEL THIRION	• 9
L'ISADF, un outil statistique au service de la cohésion sociale	
• CHRISTINE RUYTERS & MICHEL LAFFUT	• 13
Le Plan de cohésion sociale. Transversalité & Coresponsabilité	
• STEVE EVRARD, KATJA LONEUX, CLÉMENT ROSIER	• 19
Le Plan habitat permanent. Partenariat & Innovation	
• MYRIAM DANIEL, PAUL MALOTAUX, LUC JANDRAIN, THIBAUT CEDER	• 25
Le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant. Coconstruction & Participation	
• VALÉRIE PRIGNON	• 30
Vers une société sans confiance ? Les risques du numérique et de l'automatisation du lien social	
• MARC HUNYADI	• 32
Système, enjeux de long terme et vision de la cohésion sociale en Wallonie à l'horizon 2050	
• PHILIPPE DESTATTE	• 35
On a fêté 30 ans au service de la cohésion sociale, le 1 ^{er} décembre 2022	• 42
La cohésion dans tous ses états. L'orateur surprise P. Boulanger Martel	• 45
Les droits fondamentaux traduits en BD	
• OLIVIER PIRNAY	• 46

INTRODUCTION

1992-2022 : 30 ans au service de la cohésion sociale en Wallonie

En décembre 2022, la Direction de la Cohésion sociale fêtait ses 30 ans d'existence, 30 ans passés au service de la cohésion sociale en Wallonie. Dès 1992, le Gouvernement wallon s'est en effet engagé dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et s'est doté d'un service, qui, avant même de devenir la DiCS, s'est intéressé à la cohésion sociale, un concept plus englobant qui, tout en veillant à réduire les inégalités, vise la population dans son ensemble.

La cohésion sociale, c'est la capacité d'une société à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions de vie décentes, mais aussi à susciter la solidarité et la coresponsabilité avec comme objectif, le bien-être de tous.

Pour retracer ce chemin de la lutte contre la pauvreté à la cohésion sociale, en transmettre les enseignements et proposer quelques pistes pour l'avenir, l'asbl l'Observatoire a été sollicitée afin de réaliser un numéro hors-série qui donne la parole à la DiCS, mais aussi à ses partenaires locaux, régionaux et européens.

La publication s'ouvre avec une interview de Carine Jansen qui, dirigeant ce service transversal depuis sa création, en retrace l'évolution, les différents dispositifs initiés, soutenus, coordonnés, les raisons qui ont amené à l'adoption du concept de cohésion sociale et des principes ou valeurs qui la fondent et animent l'équipe dans la conduite des projets : la transversalité, le partenariat, la coresponsabilité, la dynamique ascendante et l'innovation sociale.

D'emblée, la filiation au Conseil de l'Europe, et plus spécifiquement à sa Division de la cohésion sociale, semble avoir été déterminante, comme la collaboration avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Les nombreux échanges et travaux menés ensemble ont permis de modéliser l'approche, de la décliner autour des droits fondamentaux, et enfin de mettre au point un outil de mesure pertinent, l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux.

La réduction des inégalités, l'équité, la solidarité entre les citoyens sont des objectifs nobles mais encore faut-il les encourager, leur permettre d'être traduits en actions à l'échelle locale. La DiCS sert d'interface entre le niveau régional et le niveau communal, entre l'administration, le politique et le terrain. Visite guidée des dispositifs mis en place et coordonnés par la DiCS. Le Plan de cohésion sociale illustre les dimensions de transversalité et de coresponsabilité, le Plan HP met en avant le partenariat et l'innovation sociale, le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant montre les formes que peuvent prendre la coconstruction et la participation. Même si, au final, chacun de ces principes se retrouvent peu ou prou dans chacun de ces plans transversaux.

L'avantage de l'approche par la cohésion sociale est aussi qu'elle invite à porter son regard sur l'avenir. À ce niveau, est pointé le risque de l'automatisation de la société et mis en avant l'intérêt d'une vision prospective à laquelle d'ailleurs s'est livrée la DiCS avec l'Institut Destrée et plusieurs partenaires pour dessiner la cohésion sociale à l'horizon 2050.

Plus que jamais dans une société qui se polarise et dont les liens se délitent, la cohésion sociale, parce qu'elle vise tant le bien-être matériel qu'immatériel, individuel que collectif, nous paraît en effet un enjeu prioritaire et porteur d'un avenir épanouissant pour les générations présentes et futures.

Merci à tous ceux et toutes celles qui ont collaboré à cette publication, partagé leurs expériences, contribué à la compréhension des enjeux de la cohésion sociale et continueront à la faire connaître. La publication est en libre accès sur le site de la Direction de la Cohésion sociale et de l'asbl L'Observatoire.

Bonne lecture!

LA COHÉSION SOCIALE

Du concept à la mise en œuvre

Interview

CARINE JANSEN

Directrice de la Cohésion sociale, Département Action sociale, SPW Intérieur & Action sociale

La cohésion sociale représente à la fois une finalité et un processus pour l'atteindre. Aujourd'hui plus que jamais, la cohésion sociale se révèle prioritaire dans une société de plus en plus fracturée où les droits fondamentaux sont malmenés. L'accès aux droits, l'équité et la solidarité entre les citoyens doivent être au centre des préoccupations et se décliner de l'échelle locale à l'échelle européenne et réciproquement.

Les autorités wallonnes l'ont compris depuis plus de trente ans, puisque, dès 1992, le Gouvernement s'est engagé à lutter contre l'exclusion sociale en privilégiant une approche transversale. Dans cette perspective, il a créé un service spécifique qui n'a depuis cessé de grandir et d'affiner sa démarche et que l'on connaît aujourd'hui sous l'acronyme DiCS pour Direction de la Cohésion sociale.

Ainsi, la DiCS impulse, coordonne, accompagne et évalue des dispositifs destinés à favoriser la cohésion sociale et l'accès effectif de tous et de toutes aux droits fondamentaux. De sa position originale, elle agit comme interface entre le terrain, l'administration et le politique au niveau régional, tout en encourageant des dynamiques de changement au niveau local.

À la tête de ce service depuis sa création, une femme, Carine Jansen. Passionnée, convaincue que la cohésion sociale est une approche porteuse d'avenir pour les générations actuelles comme pour celles à venir, elle a donné à la DiCS ses couleurs. Toniques, affirmées, s'appuyant sur cinq grands PRINCIPES : la transversalité, le partenariat, la coresponsabilité, la dynamique ascendante et l'innovation sociale. Parcourons avec elle ces valeurs qui ont guidé et continuent de porter cet engagement wallon.

Comment définir le concept de cohésion sociale ?

La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres.

Le concept a fait son apparition au Conseil de l'Europe en 1998-1999. Plus large, plus englobant que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il s'adresse à la population dans son ensemble, invitant chacun à coconstruire, de la place qu'il occupe, une société plus solidaire. Il est à comprendre comme un objectif ultime, un idéal vers lequel il faut tendre mais aussi un fil rouge à partir duquel les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, peuvent élaborer des politiques visant à améliorer à la fois la qualité de vie des citoyens et le vivre-ensemble.

Dans la foulée, la Wallonie s'est intéressée à ce concept et l'a inscrit comme objectif stratégique dans le Contrat d'Avenir lancé en janvier 2000, avec

cette volonté de ne laisser personne au bord du chemin.

La Wallonie décline la cohésion sociale autour de deux dimensions : l'une individuelle et l'autre collective. Sur le plan individuel, il s'agit d'améliorer l'accès aux droits fondamentaux pour tous et toutes en Wallonie ; sur le plan collectif, de favoriser la solidarité et de réduire les inégalités.

Personnellement, j'ai été séduite par cette vision positive de la question sociale. Orientée vers l'avenir, porteuse de valeurs qui peuvent amener des changements potentiellement durables, la cohésion sociale est l'âme du service. Dans l'équipe, nous sommes tous un peu militants de cette cause, de cette philosophie inspirante. Travailler à la DiCS suppose d'ailleurs un engagement, une adhésion au concept de cohésion sociale et à ses valeurs sous-jacentes car elles traversent l'ensemble des projets mis en œuvre ou soutenus par celle-ci.

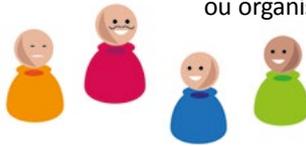
Quelle valeur mettriez-vous d'abord en avant ?

La transversalité sans aucun doute, car d'une certaine façon, les autres en découlent, qu'il s'agisse du partenariat, de la coresponsabilité, de la dynamique ascendante ou encore de l'innovation sociale.

La transversalité amène à avoir une vision horizontale au-delà des silos, au-delà des attributions de compétences. Elle invite à travailler ensemble, à ouvrir des portes, à être créatifs.

Elle est à l'origine de la création du service en avril 1992. La Cellule de coordination des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et d'intégration est née de la volonté de cinq ministres d'associer leurs compétences de manière à lutter contre la pauvreté à travers tout ce qui pouvait être source de pauvreté mais aussi outil de solutions : le logement, l'emploi, l'énergie, l'aménagement du territoire...

D'autres champs d'action sont venus s'ajouter progressivement suite à des réformes de l'État, notamment la santé et la famille.



La même année, nous avons proposé un premier plan d'actions avec une série de mesures et le lancement d'un appel à projets auprès des communes. Ces projets sont les ancêtres des plans de cohésion sociale que nous connaissons aujourd'hui.

Par la suite, la cellule est devenue une direction et a disposé de ses propres budgets, mais l'esprit dans lequel elle a vu le jour ne nous a jamais quittés : créer le dialogue, susciter des intérêts communs, favoriser les partenariats, c'est ce qui nous anime.

Quelles formes peuvent prendre ces partenariats ?

Le partenariat doit exister à différents niveaux. Au niveau régional en impliquant plusieurs ministres et administrations ; entre la Région qui impulse des projets et des moyens et les pouvoirs locaux qui mettent en œuvre ces projets en fonction de leurs réalités territoriales ; au niveau local entre les acteurs publics et les acteurs associatifs.

Lorsque nous avons lancé les actions de lutte contre l'exclusion sociale, le partenariat nous est apparu d'emblée comme primordial et il a été fixé comme principe de subventionnement. C'était assez novateur à l'époque. Depuis, c'est devenu un mode de fonctionnement qui est entré dans les pratiques, mais nous restons attentifs à ce qu'il prenne une forme active.

Avec les plans de cohésion sociale (PCS), nous avons institué la mise en place d'une commission d'accompagnement dans chacune des communes engagées. Celle-ci réunit l'ensemble des acteurs concernés à des moments-clés, ce qui permet d'enclencher ou de relancer la démarche, pour mieux travailler ensemble tout en se respectant les uns les autres.

Notre service participe à ces commissions. La présence d'un de nos agents sur le terrain témoigne de la volonté de partenariat Région wallonne - pouvoirs locaux dans une optique de soutien et de facilitateur. Cette démarche était aussi originale et il a parfois fallu quelque temps pour que nos agents soient vus dans ce rôle et non pas dans celui d'inspecteur, de contrôleur.

Au niveau régional, cela concerne également l'administration. Des référents « cohésion sociale » travaillent au sein de différentes directions générales ou organismes d'intérêt public qui les désignent. Ils agissent en quelque sorte comme nos ambassadeurs, nos relais sur des thématiques telles que l'habitat permanent ou les droits de

l'enfant lors de différents travaux. C'est une façon pour nous d'associer et de motiver les parties prenantes régionales dans nos politiques.

À titre d'exemple, le dernier Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie¹ a été construit de façon participative par la Direc-

tion de la Cohésion sociale, le Service général du Pilotage et de la Coordination des politiques transversales de la FW-B et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (l'IWEPS), qui s'est fortement impliquée grâce notamment à Christine Mainguet, Attachée scientifique honoraire. Ce rapport dresse un état des lieux des droits fondamentaux participant à la cohésion sociale et garantissant une vie digne à chaque citoyen sur notre territoire.

Enfin, à côté de ces partenariats opérationnels, la pratique de réseautage est également essentielle. Ici, il ne s'agit pas d'associer des institutions ou des personnes pour construire un projet mais de créer autour de soi un réservoir de personnes-ressources, riches d'expériences et de savoirs, avec lesquelles discuter et faire grandir nos propres réflexions. À cet égard, les contacts que j'ai pu nouer au Conseil de l'Europe se sont avérés fondamentaux. À partir de 1999, j'ai en effet eu la chance de représenter la Région wallonne au Comité européen pour la cohésion sociale où j'ai notamment eu l'occasion de rencontrer Gilda Farrell et Samuel Thirion². Cette

participation très nourrie en termes d'échanges a profondément changé ma manière d'envisager les problématiques sociales et la façon de travailler que je voulais impulser au niveau du service. S'inscrivant dans une vision à long terme, le concept de cohésion a aussi retenu l'attention du Gouvernement qui l'a repris dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

Au principe de partenariat, on peut aussi associer celui de coresponsabilité. Dans la foulée, le Conseil de l'Europe a élaboré une Charte sur les responsabilités partagées ou de coresponsabilité³, c'est la même idée, elle signifie la participation de toutes les parties prenantes au devenir de la société.

Concrètement, promouvoir la coresponsabilité consiste à mobiliser tous les acteurs, en ce compris ceux qui a priori ne se sentent pas concernés directement par la cohésion sociale, comme les entreprises marchandes ou les pouvoirs publics, ayant par exemple dans leurs attributions l'économie, le tourisme, la culture, etc.

Cette mobilisation de tous dans l'intérêt général relève certes d'une vision idéale, mais, comme les autres valeurs que nous portons, elle constitue un véritable moteur.

À force de multiplier les niveaux de responsabilité, n'y a-t-il pas un risque de perdre de vue les réalités de terrain ?

Du tout, car chacun est appelé à travailler selon une dynamique ascendante, à savoir partir des réalités du terrain pour ensuite proposer et coconstruire ensemble les projets.

Ce principe est une conséquence de la coresponsabilité. Impliquer tous les acteurs signifie aussi s'assurer que les dispositifs sont pensés avec ceux qui vont les utiliser, autrement dit les citoyens.

Dans ce but, nous nous sommes par exemple réapproprié la méthodologie SPIRAL⁴ lancée également par le Conseil de l'Europe. La méthode a pour objectif de mettre en relation les acteurs locaux afin de réaliser un territoire de coresponsabilité. La démarche peut être appliquée dans le cadre d'un territoire, mais aussi d'une institution, d'une entreprise ou d'un groupe de citoyens... Elle s'appuie sur une plateforme composée des acteurs du territoire et se base sur l'organisation de groupes homogènes (par exemple de personnes de même âge, genre, métier, problématique...) et de groupes « arc-en-ciel » (qui mélangent les publics) : il s'agit d'un échange en deux temps. Le premier permet à chacun d'exprimer ce que représentent le bien-être et le mal-être dans sa vie. Le second invite les participants à réfléchir en groupe homogène d'abord, arc-en-ciel ensuite, à des propositions de progrès pour le bien-être de tous. Les critères ainsi collectés sont classés sur une grille des dimensions du bien-être afin d'en

faire la synthèse et de coconstruire des propositions d'améliorations concrètes. On part ainsi de l'individuel pour arriver au collectif et on ne s'arrête pas aux problèmes, la méthode étant directement tournée vers la recherche de solutions.

Nous encourageons l'utilisation de cette démarche dans les communes qui ont un PCS ou sont concernées par un plan habitat permanent. Cela fait partie des actions finançables, elles peuvent du reste recevoir l'appui des chefs de projet que nous avons formés à la méthodologie.

Utiliser SPIRAL n'est toutefois pas une obligation ; par contre, chaque commune est invitée à réaliser un diagnostic des besoins locaux afin d'élaborer des actions qui ont une réelle plus-value.

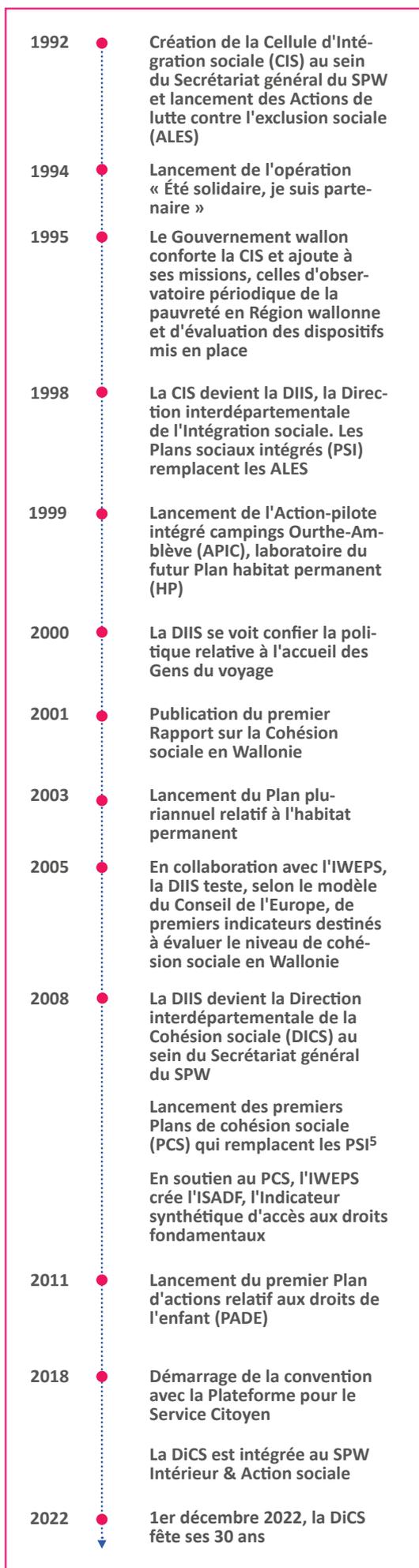
N'est-il pas compliqué pour la DiCS d'accompagner des projets qui peuvent être très différents d'une entité à l'autre ?

Les besoins peuvent effectivement varier d'une commune à l'autre suivant le diagnostic local qui dépend lui-même des caractéristiques du territoire. Les PCS peuvent y répondre s'ils renvoient à un droit fondamental établi. Pour la période de subvention 2020-2025, 15 droits ont été identifiés, répartis en 7 axes, et ensemble, ils couvrent une large palette de besoins potentiels. De plus, les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur une grille d'actions éligibles ainsi qu'un guide de bonnes pratiques pour s'en inspirer et faire leurs propositions.

Ainsi, le PCS contribue à la cohésion sociale sans se substituer aux institutions ou associations dont c'est la mission, précisément en identifiant les acteurs présents sur le terrain et les besoins non rencontrés car il a pour but d'être supplétif et complémentaire.

La dynamique est donc aussi en partie descendante dans la mesure où un cadre minimum est fixé par le niveau régional que ce soit en amont ou en aval, le système de subvention prévoyant, en fin de processus, une évaluation formative sur la base d'un canevas mis à disposition par la DiCS. Cette évaluation ou plutôt autoévaluation a pour objectif de permettre au projet d'évoluer, de faire les ajustements nécessaires, comme de laisser tomber telle action jugée non pertinente et de la réorienter ou d'en proposer une autre.

Notre accompagnement sert d'abord à améliorer l'accès aux droits fondamentaux pour les citoyens. Il passe par un travail de sensibilisation à l'intérêt de la cohésion sociale avec ce qu'elle implique : la transversalité, le partenariat, la coconstruction et ce qu'elle permet : davantage de moyens, de cohérence, de collaborations, des économies d'échelle, etc. Nous veillons également à soutenir les chefs de projet localement dans cette dynamique.



Au début, nous étions un peu regardés comme des martiens, mais peu à peu, les choses ont évolué. Nous avons mis au point des formations, des outils de communication, des échanges de pratiques via une plateforme en ligne, etc. Notre approche, qui reste particulière, mêlant le terrain et le politique, est maintenant mieux comprise et les plans de cohésion sociale rencontrent un réel succès. Ils sont au nombre de 195 et concernent 204 communes sur les 253 de langue française que compte la Wallonie.

La cohésion sociale, les PCS, renvoient aux droits fondamentaux. Quels sont plus précisément ces droits et quel est leur intérêt ?

La cohésion sociale concerne tous les domaines de la vie courante, et une manière de la défendre, de la favoriser est d'améliorer l'accès aux droits fondamentaux pour tous.

Elle vise à répondre à l'ensemble des besoins de la pyramide de Maslow : les besoins « matériels » : alimentation, logement, travail, énergie, etc., et les besoins « immatériels » : bien-être et santé, reconnaissance, lien social, appartenance à la société, etc. qui font souvent défaut depuis quelques années. Preuve en est le nombre de décrochages sociaux, en ville comme en milieu rural, parmi les jeunes comme parmi les personnes plus âgées, chez les travailleurs, comme chez les NEETS... et qui coûtent très cher à la communauté. Partant de là et répondant à une demande de l'Europe, la DiCS, en collaboration avec l'IWEPS, a identifié les droits contribuant à la cohésion sociale (voir encadré en fin d'article). L'idée a ensuite été de créer un outil permettant de mesurer le niveau d'amélioration d'accès à ces droits pour un territoire donné, soit par commune, de manière à pouvoir dresser une sorte de cartographie de la cohésion sociale en Wallonie. Ainsi s'est construit l'ISADF en 2008, l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux que l'IWEPS a actualisé à deux reprises en 2013 et en 2018 avant la prochaine actualisation des données en 2024.

Le défi était important, mais nous avons réussi à le relever grâce en particulier à Christine Ruyters, attachée scientifique à l'IWEPS et Michel Laffut, directeur scientifique honoraire, qui se sont beaucoup investis dans ce projet. La Wallonie a ainsi été la seule à avoir pu mener avec succès cette expérience de mise au point d'un outil de mesure et d'évaluation de la cohésion sociale à partir d'indicateurs de situations et qui perdure aujourd'hui.

Encore fallait-il promouvoir concrètement la cohésion sociale au niveau local : ce qui fut fait à travers la création et la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale dès 2009.

Ces initiatives conjointes, reliant indicateurs et actions, ont été saluées par la Division de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe qui nous a invités à plusieurs reprises à présenter nos travaux communs. J'en suis très fière.

Je tiens aussi à préciser que l'intérêt de cette aventure n'était pas que de servir de laboratoire à l'Europe : l'outil représente pour la Wallonie une base statistique assez unique et, pour notre service, un moyen pertinent d'objectiver le subventionnement des PCS.

L'innovation est donc aussi quelque chose qui définit la politique de cohésion sociale et que la DiCS a illustré, favorisé ?

Je dirais que la création du service était en soi une innovation, de même que le concept de cohésion qu'il porte et défend, et que je trouve toujours aujourd'hui très inspirant et totalement d'actualité.

Ensuite, effectivement, depuis qu'elle existe, la DiCS a permis à des projets novateurs de s'expérimenter, de faire leurs premières preuves avant parfois de devenir des dispositifs structurels, incontournables.

Je pense ici aux agences immobilières sociales dont elle a soutenu l'idée dès le départ. Créées en 1993, elles se sont ensuite développées partout en Wallonie pour permettre à des familles en situation de précarité ou disposant de revenus modestes de s'installer durablement dans des logements de qualité à des prix accessibles.

Puis, il y a eu « Été solidaire, je suis partenaire ». Lancée en 1994, cette opération permet aux communes d'engager des jeunes de 15 à 21 ans pour réaliser des travaux d'utilité publique ou rendre des services à la population durant la période estivale. En 2022, 226 projets ont été initiés, ce qui signifie que 85 % des communes wallonnes y ont participé !

Plus proche de nous et un peu dans le même ordre d'idées, il y a le Service Citoyen qui propose à des jeunes de 18 à 25 ans en mal d'avenir de s'engager dans des projets utiles à la société. Ayant fait mon mémoire sur l'histoire de l'objection de conscience et le service civil, cette initiative avait retenu mon attention et lorsque le Gouvernement a accepté à partir de 2018 de lui accorder un soutien financier, j'ai eu à cœur de pouvoir accompagner le projet au sein de ma direction. C'est une très belle initiative, à la fois individuelle, mobilisatrice, structurante pour le jeune et collective, solidaire pour la société. Je me suis attachée à la faire perdurer. Notre service lui sert aussi de relais vers les plans de cohésion sociale qui peuvent être investis comme lieux de prestations.

Plus généralement, les PCS peuvent servir de laboratoire pour des projets en gestation, dans l'attente

d'une subvention, voire d'un agrément. Ainsi, notre soutien a permis notamment le lancement d'épicerie sociales, d'écoles de devoirs ou encore d'AMO.

Je pense également à des problématiques qui ne relèvent d'aucune « case » stricto sensu ou dit autrement, qui en concernent de multiples, et réclament dès lors une prise en charge transversale. L'accueil des gens du voyage s'inscrit dans cette catégorie. L'action sociale, le logement, l'aménagement du territoire... doivent être mobilisés autour de cette question. Ceci explique que notre service a été mandaté pour mener début des années 2000 différentes démarches vers les villes et communes régulièrement concernées par le passage des gens du voyage. En 2001, le Centre de médiation des gens du voyage a vu le jour et a déjà pu bénéficier d'un subventionnement régulier. En 2019, il a été agréé en tant qu'interlocuteur régional intermédiaire entre les communes et les gens du voyage.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté a connu un peu plus tôt le même parcours et nous avons également été de ceux qui ont soutenu son agrément en 2014.

Plus globalement, la DiCS assure aussi une veille thématique (sur l'accès aux droits fondamentaux, des exemples de bonnes pratiques, etc.), pédagogique (sur les manières d'accrocher les publics, de récolter leurs besoins, etc.), méthodologique (pour outiller les partenaires, etc.), en communication (pour encourager la visibilité et la notoriété des dispositifs), etc.

Enfin, l'innovation réside également dans la prospective et l'anticipation. À cet égard, nous avons pu élaborer grâce à l'Institut Destrée et nos partenaires régionaux et locaux, une vision de la cohésion sociale à l'horizon 2050 !

Nul doute en effet que l'avenir confortera l'importance de la cohésion sociale en tant que ciment fondamental de la coconstruction d'une société équitable et épanouissante pour toutes et tous.

À l'échelle de la Wallonie, la cohésion sociale se traduit par des actions favorisant l'accès de tous et toutes aux droits « fondamentaux », ainsi qu'à un certain nombre d'autres droits visant à satisfaire des besoins légitimes.

Parmi les droits participant à la cohésion sociale en Wallonie⁶ :



Les droits visés par une * sont ceux repris dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

1. La rédaction de ce Rapport a débuté en 2019 et se poursuit année après année au fil de l'avancement des travaux. Ainsi, certains chapitres comme celui concernant le droit à l'alimentation ou celui sur le droit à l'énergie et à l'eau ont été rajoutés en 2020 (2021?), ceux relatifs aux droits à la santé ou à l'aide juridique sont prévus pour 2023.

Voir : <http://cohesionsociale.wallonie.be/publications/RCS>

2. Gilda Farrell a été Chef de Division, Division pour le développement de la cohésion sociale au sein du Conseil de l'Europe (DGIII) pendant de nombreuses années. Samuel Thirion a intégré l'équipe R&D de la Division cohésion sociale du Conseil de l'Europe. Il y a développé en particulier la méthode SPIRAL de création de « territoires de coresponsabilité », actuellement regroupés au sein du réseau TOGETHER, dont il est le Secrétaire Général.

3. Recommandation CM/Rec(2014)1 du Comité des Ministres aux États membres relative à la Charte du Conseil de l'Europe sur les responsabilités sociales partagées.

4. Societal Progress Indicators for the Responsibility of All, voir : SPIRAL | Découvrir SPIRAL (wikispiral.org)

5. De 2003 à 2008, les PSI ont en fait fait place aux Plans de prévention et de proximité qui avaient davantage une visée sécuritaire que sociale, et que nous considérons ici comme une parenthèse.

6. L'illustration est extraite de : Cohésion sociale, droits fondamentaux et pauvreté, Guide de bonnes pratiques locales, SPW IAS, seconde édition 2020, p. 5.

CONSEIL DE L'EUROPE

& Cohésion sociale

Interview

Fondé le 5 mai 1949 à la suite de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont les 27 pays de l'Union européenne.

En 1998, dans un contexte d'inégalités et de polarisations croissantes, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a créé au sein de celui-ci la Division de la cohésion sociale, de la recherche et de l'anticipation, afin de développer une nouvelle approche politique permettant d'introduire, dans la prise en compte du bien-être des populations, d'autres dimensions que la seule problématique des inégalités socio-économiques.

Ses deux grandes figures historiques, Gilda Farrell, qui a dirigé la Division à partir de 2000 et l'a quittée en 2013, et Samuel Thirion, qui l'a rejointe un peu plus tard et l'a quittée en 2014, nous partagent le cheminement à la fois conceptuel et méthodologique de cette instance qui a largement inspiré la politique de cohésion sociale wallonne.

GILDA FARRELL

Chef de Division honoraire, Division de la cohésion sociale, de la recherche et de l'anticipation du Conseil de l'Europe (DGII)

SAMUEL THIRION

Membre honoraire de la Division de la cohésion sociale, de la recherche et de l'anticipation du Conseil de l'Europe et Secrétaire général du Réseau international TOGETHER des territoires de coresponsabilité

Dans quel contexte et dans quel but votre Division a-t-elle été créée ?

Elle est née au sein du Conseil de l'Europe (CoE) à la fin des années 90 alors que les États européens cherchaient des réponses à l'accroissement des inégalités et à l'extension des formes d'exclusion. Nos sociétés étaient aussi de plus en plus divisées et on assistait déjà à une crise profonde des valeurs, des modèles de développement et de la confiance des citoyens dans l'avenir, les institutions, le politique...

Notre Division a ainsi reçu pour mission, en étroite coopération avec les États membres, de réaliser des analyses conceptuelles et méthodologiques en vue de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie de cohésion sociale, de rechercher de nouveaux moyens de combattre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès aux droits.

Nous avons cependant dû agir avec des moyens limités. Notre dotation annuelle couvrait les salaires du personnel et une petite partie des activités. Il nous a fallu rechercher des financements et créer des partenariats pour développer des projets et faire avancer cette idée de cohésion sociale en Europe, puis ailleurs.

Comment avez-vous défini cette cohésion sociale ?

La première Stratégie de cohésion sociale du CoE, rédigée en 2000, ne définissait pas encore en tant

que telle la cohésion sociale, mais s'efforçait d'identifier ses facteurs et de jeter les bases de ses politiques. Celles-ci se devaient ainsi de « satisfaire les besoins fondamentaux des individus et favoriser l'accès aux droits sociaux » ; de « consacrer la dignité humaine, en plaçant l'individu au centre de ces politiques et en garantissant [...] les droits de la personne » ; d'« instituer des forums et [...] des procédures qui permettent aux personnes défavorisées et à tous ceux dont les droits ne sont pas assez respectés de se faire entendre » ; enfin, de « concevoir une approche intégrée qui couvre tous les domaines d'action concernés ».

Par la suite, sans se départir de ces principes, le CoE a élargi son angle d'approche en mettant l'accent sur le bien-être. À partir de sa Stratégie révisée en 2004, la cohésion sociale sera ainsi définie comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter la polarisation¹ ».

Alors que la croissance du produit intérieur brut (PIB) avait servi d'étalon de mesure du progrès sociétal depuis la Seconde Guerre mondiale, il était en effet devenu urgent de repenser celui-ci en termes de bien-être de tous sans exclusion – y compris les générations futures – et donc de réduction des écarts de soin et de partage des ressources, de cohésion sociale et de développement durable.

Désormais, il ne s'agissait plus d'assurer le minimum de droits matériels (logement, emploi, alimenta-

tion...) pour la frange de la population la plus exclue, mais d'assurer l'égalité des chances et des droits pour tous, dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne (en ce compris la culture, le lien social, la participation, etc.) et dans une perspective multidimensionnelle d'émancipation des personnes.

En mettant l'accent sur la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, cette définition de la cohésion sociale supposait aussi, pour y parvenir, la coresponsabilité des différentes parties prenantes de cette société. C'est-à-dire non seulement des États, mais des partenaires sociaux, du tissu associatif et plus largement de la société civile, des citoyens, des entreprises, des médias...

Comment définissez-vous cette coresponsabilité et comment l'avez-vous soutenue ?

Le Conseil de l'Europe a rédigé, en 2011, une Charte sur les responsabilités sociales partagées qui sert encore de référence aujourd'hui. Cette coresponsabilité y est définie « comme le fait, pour des individus et des institutions publiques et privées, d'être tenus ou en mesure de rendre compte des conséquences de leurs actions ou omissions, dans le cadre d'engagements mutuels pris par consensus, en s'accordant sur les droits et les obligations réciproques relatifs à la protection sociale et de la dignité humaine, à l'environnement et aux biens communs, à la lutte contre la pauvreté et les discriminations, à la justice et la cohésion sociale, dans le respect démocratique de la diversité. »

Dans ce cadre, nous avons été amenés à particulièrement réfléchir à comment soutenir la participation citoyenne. Plus précisément, partant du principe que cette notion de bien-être est par nature subjective et que seuls les sujets concernés peuvent la définir au sein de leur propre communauté de vie, nous avons élaboré un dispositif permettant aux citoyens d'exprimer ce qui compte pour eux et de coconstruire une vision partagée du bien-être. C'est ainsi qu'est née, au milieu des années 2000, la méthode participative SPIRAL (*Societal Progress Indicators and Responsibilities for All*).

En quoi consiste cette méthode ?

SPIRAL vise à développer cette coresponsabilité en premier lieu dans les espaces de vie territoriaux (quartiers, villages, communes, villes, etc.) ou au sein d'acteurs collectifs (écoles, hôpitaux, entreprises, etc.). C'est en effet à ce niveau que la participation peut produire les effets les plus tangibles et immédiats en matière de bien-être.

Elle propose un cadre, des procédures et des outils de concertation et de démocratie directe, facilement applicables et transférables, qui permettent de restituer aux citoyens et autres acteurs (élus

locaux, acteurs associatifs, etc.) d'un territoire le pouvoir de qualifier le bien-être au sein de celui-ci, définir ensemble des stratégies d'actions et soutenir la mise en œuvre de plans locaux.

La démarche peut connaître des variations en fonction du contexte local et des processus déjà existants, mais elle passe souvent par les phases suivantes.

D'abord, elle implique la mise en place d'une plateforme de concertation multiacteurs aussi représentative que possible de la diversité des acteurs publics et privés et des citoyens du territoire. En Wallonie, les commissions d'accompagnement PCS ont par exemple pu jouer ce rôle.

Les membres de cette plateforme s'accordent sur une répartition des participants en groupes homogènes de 7 à 12 personnes en fonction de diverses variables (catégorie socio-professionnelle, âge, genre, ethnie ou origine, etc.) en n'oubliant dans la mesure du possible aucun type de citoyens, des plus défavorisés (personnes sans-abri, sans-papier, prisonniers, etc.) aux plus privilégiés (élus, entrepreneurs, etc.). Ce fonctionnement en petits groupes homogènes présente l'avantage de mettre l'ensemble des participants à l'aise. Il est en effet toujours plus facile de s'exprimer face à ses semblables.

Au sein de chaque groupe, les personnes sont ensuite invitées à réfléchir, d'abord individuellement afin de garantir un droit de parole égal à tous, puis collectivement, à trois questions : « Qu'est-ce que pour vous le bien-être ? Qu'est-ce que pour vous le mal-être ? Que faites-vous (ou qu'êtes-vous prêt à faire) pour votre bien-être et le bien-être de tous ? » Ces questions ouvertes, sans liste de réponses suggérées, sont nécessaires pour rendre compte du caractère multidimensionnel du bien-être et laisser leurs différences s'exprimer.

Donner ainsi la parole à ceux qui ne l'ont généralement pas conduit à la mise en avant de préoccupations que les pouvoirs locaux et les intervenants de terrain sous-estimaient souvent, voire ignoraient. À Mons, par exemple, ceux-ci ont découvert que pour les personnes sans-abri, les premiers critères de bien-être étaient, avant même l'accès au logement, la relation sociale, le fait de ne pas être isolé et la reconnaissance... Cela a conduit à réajuster la politique locale de lutte contre le sans-abrisme, qui était jusque-là presque exclusivement axée sur l'accès au logement, un aspect fondamental mais trop restrictif, si l'on pense à l'importance des rapports humains et des valeurs sociétales, telles que la reconnaissance de la dignité de chacun.

Ensuite, une réunion plénière permet aux différents groupes de confronter leurs synthèses respectives sur leurs visions et leurs priorités. Cette confrontation révèle parfois de grands décalages dans la perception du bien-être, et permet aux citoyens les

mieux lotis de davantage se rendre compte de la condition des autres. Par exemple, en Roumanie, un groupe de femmes tsiganes avaient exprimé que, en termes d'alimentation, le bien-être était pour elles de ne plus devoir chercher de la nourriture dans les poubelles... tandis que pour d'autres groupes, composés de classes moyennes ou libérales, c'était d'avoir accès à de la nourriture bio et locale.

Sans gommer cette diversité, l'ensemble des participants cherchent après à élaborer une grande synthèse sur ce qu'est le bien-être (et le mal-être) pour tous dans différents domaines.

Mais cela ne s'arrête pas là, car l'intérêt de cette démarche est d'être tournée vers l'action. Ainsi, les participants sont finalement invités à définir ensemble des projets, des plans d'action pour tendre vers ce bien-être partagé. Et à se mettre d'accord, dans un esprit de solidarité, sur la répartition des responsabilités pour leur réalisation (financement, mise à disposition d'infrastructures, contribution en temps, en nature, etc.), d'où l'intérêt d'inviter à participer à l'exercice tous les partenaires concernés, y compris les financeurs, voire des acteurs du monde marchand même si ces derniers s'avèrent souvent difficiles à mobiliser...

Les projets qui en résultent ne se limitent généralement pas à une seule dimension, mais tentent d'intégrer différentes attentes et de bénéficier à divers publics, sans les ghettoïser et en visant à favoriser la mixité sociale. En Roumanie, un projet a ainsi cherché à développer l'agriculture biologique pour favoriser l'accès aux produits bio à toutes les franges de la population, y compris les tsiganes.

Cette démarche pourra également être mobilisée pour évaluer les résultats et impacts des actions mises en place et définir les améliorations à apporter. Là encore, cette évaluation sera ouverte et ne devra donc pas se limiter aux impacts liés aux objectifs initiaux de l'action, permettant ainsi aux acteurs concernés de pointer toutes les dimensions du bien-être qu'ils jugent importantes.

À titre d'exemple, dans la ville française de Mulhouse, un cycle SPIRAL a servi à évaluer un projet qui visait à aider des personnes obèses à mieux manger, en les accompagnant individuellement dans leurs achats de nourriture, dans la préparation de leurs repas, etc. Quand il a été demandé à ces personnes ce que ce projet leur avait apporté, elles pointaient ses effets positifs sur leur alimentation et leur santé en conformité avec les objectifs affichés, mais regrettaient qu'il n'avait eu aucun impact sur des dimensions plus immatérielles comme leur lien social, leur contribution au bien-être sociétal et de l'environnement, leur reconnaissance... Elles ont alors réfléchi, avec les porteurs du projet, à des actions qui permettraient également d'agir sur ces

dimensions : aller faire les courses chez un producteur local plutôt qu'au supermarché, organiser une fête de quartier autour de la nourriture plutôt que de se limiter à des cours de cuisine individuels, etc. Cela ne réclamait pas beaucoup plus de moyens financiers, mais rendait possibles des effets beaucoup plus larges et multidimensionnels.

Quelle a été la portée de cette méthode et comment a-t-elle évolué au fil du temps ?

Initiée à Mulhouse en 2006, elle s'est ensuite peu à peu étendue à des territoires ou acteurs collectifs d'une vingtaine de pays européens et africains, avec au total plus de 10.000 citoyens participants. La démarche a par exemple connu un certain succès en Russie, en Pologne et au Portugal. Hors Europe, SPIRAL a été particulièrement appliquée au Cap-Vert.

Mais c'est la Wallonie, grâce à la direction de la Cohésion sociale (DiCS), qui a le plus mobilisé cette démarche et a été le plus loin dans la concrétisation de l'idée de coresponsabilité. Particulièrement dans le cadre de ses plans de cohésion sociale (PCS), à la fois pour construire des projets locaux, transversaux et mobilisant différents acteurs publics et privés, et pour évaluer des projets. À ce dernier titre, c'est par exemple sur SPIRAL qu'a reposé en 2012 l'évaluation participative des impacts de la première génération de PCS, au sein de pas moins de 147 communes wallonnes. Avant même que cette méthode ne soit ainsi mobilisée dans le cadre des PCS, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) s'était déjà appuyé sur elle dès la fin des années 2000 dans un projet pilote d'élaboration concertée d'indicateurs de bien-être et de progrès au niveau local et régional, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la DiCS et 15 communes représentatives de la diversité territoriale wallonne. Cette expérience pilote a servi par la suite – en 2014 et 2015 – pour la mesure par l'IWEPS, cette fois à l'échelle de toutes les communes wallonnes, des Indicateurs des conditions de bien-être (ICBE)².

Au fil de ces expérimentations, une base de données très riche a pu se constituer et, à partir de là, un important travail sémantique a été mené, c'est-à-dire interpréter le sens de ce que les participants disent, afin de pouvoir synthétiser et classer la grande diversité des réponses recueillies. Cette codification de la parole citoyenne a conduit à l'élaboration d'une grille des dimensions et composantes du bien-être³.

Que révèle cette grille ? Quelle est son utilité ?

Celle-ci, enrichie au fil du temps, comporte aujourd'hui 9 dimensions qui recouvrent 68 composantes. Elle met clairement en évidence la multidimensionnalité du bien-être exprimé par les gens,

avec des aspects matériels comme les moyens (alimentation, santé, emploi, éducation, loisirs, mobilité, etc.) et le cadre de vie (infrastructures, salubrité et pollution, espace et paysage, lieux de rencontre, etc.), mais aussi beaucoup d'aspects immatériels. Ces derniers concernent les relations avec les institutions, les relations plus personnelles (amicales, familiales, de voisinage, etc.), les relations dans la société (de genre, entre générations, entre classes sociales, etc.). Tout ce qui concerne aussi les attitudes et initiatives (engagement dans la société, activités privées, etc.), les équilibres personnels (équilibre émotionnel, emploi du temps, spiritualité et religion, etc.) et les équilibres sociétaux (identités et valeurs, mixité sociale ou cloisonnement, équité et mobilité sociale, etc.). Et enfin, en résultantes de tout le reste, les sentiments de bien-être ou mal-être incluant la sérénité ou la peur, l'estime de soi ou la honte, la joie ou la tristesse...

Cette grille facilite l'appropriation de la démarche SPIRAL par les citoyens et les acteurs locaux, en leur offrant un support pour classer la grande variété d'expressions du bien-être en catégories et coconstruire à partir de là des synthèses. Elle offre aussi un cadre de référence pour des analyses sémantico-statistiques permettant de mieux comprendre les différences entre localités, régions, pays ou même continents, ou encore au sein d'un même territoire entre catégories sociales, générations, genres, etc. Enfin, elle permet les comparaisons dans le temps, à travers la construction d'indicateurs de progrès dans le bien-être.

Vous avez également développé l'idée de « territoires de coresponsabilité ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Nous entendons par là un territoire qui applique la démarche SPIRAL, et donc dans lequel une plateforme multiacteurs locale a été créée dans l'objectif de développer une coresponsabilité entre acteurs collectifs (privés ou publics) et habitants pour améliorer le bien-être de tous aujourd'hui et demain, sur des bases inclusives et équitables. Les communes wallonnes participant aux PCS en font partie.

Afin d'échanger et de mutualiser ce que chacun a appris au sein de son territoire, mais aussi de pérenniser l'engagement des uns et des autres dans ces dynamiques participatives et partenariales, le CoE a soutenu la constitution, d'abord informelle à partir de 2009, puis formelle à partir de 2013, d'un réseau international de ces territoires, nommé TOGETHER.

Ce réseau, que Carine Jansen, directrice de la DiCS, préside, a donné lieu à plusieurs rencontres internationales, dont la première en 2009 à Mulhouse. TOGETHER s'incarne également dans un site Web (wikispiral.org), qui rassemble de façon exhaustive toutes les informations liées à la fois aux principes et

aux expérimentations de la coresponsabilité et de sa démarche SPIRAL.

Après plus de 20 ans de politiques de cohésion sociale, quel bilan tirez-vous ?

Loin d'une approche libérale où les pouvoirs publics se déchargeraient de leur responsabilité, la coresponsabilité suppose une forte implication de ceux-ci en tant que facilitateur et soutien effectif de la participation citoyenne et des partenariats locaux.

La Wallonie l'a bien compris en développant une stratégie ambitieuse de cohésion sociale qui n'a pas seulement concrétisé ce dernier concept, mais a permis aux différentes communes de déployer des actions et des projets dans un cadre laissant suffisamment d'autonomie à chaque localité pour prendre des initiatives en fonction des besoins de leur territoire.

Malheureusement, la Wallonie constitue une exception. Ailleurs, il y a eu et il y a encore des initiatives à la marge, souvent portées par de bonnes volontés locales et centrées sur des projets spécifiques. Les politiques conventionnelles n'ont, quant à elles, pas fondamentalement changé, continuant de reposer pour l'essentiel sur une approche limitée de la lutte contre la pauvreté et laissant peu de place à la participation et à l'approche multidimensionnelle du bien-être, des droits et des publics qu'elle implique. Pire, on constate que ces politiques tendent elles-mêmes à approfondir les inégalités. Par exemple, dans les villes européennes, en matière d'accès aux espaces verts et aux loisirs, il y a une énorme différence en termes d'investissements publics entre les quartiers riches et les quartiers pauvres. Il en va de même dans bien d'autres domaines...

Les inégalités ont continué de s'accroître, avec une diminution de l'accès aux droits fondamentaux pour toute une frange de la population. Dans le même temps, à tous les niveaux, c'est l'attention au sujet individuel qui prime, au détriment d'alternatives tablant sur le collectif, la solidarité, les liens humains... Nous portons donc un regard critique sur les évolutions récentes... Mais gardons espoir dans les jeunes qui sont nombreux à prendre conscience du lien qui existe entre leur propre bien-être et la protection de l'environnement. Gageons sur les générations futures !

1. Suite à une nouvelle révision en 2010, cette définition sera encore complétée comme suit : « [La cohésion sociale est] la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres », tout en présentant la cohésion sociale comme « une condition indispensable à la justice sociale, à la sécurité démocratique et au développement durable ».

2. NDLR : voir à ce sujet, dans la présente brochure, l'entretien de C. Ruyters et M. Laffut.

3. Voir SPIRAL, Outils SPIRAL (wikispiral.org)

L'ISADF UN OUTIL STATISTIQUE au service de la cohésion sociale

Interview



La DiCS et l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) travaillent ensemble depuis de nombreuses années sur la mesure de l'accès aux droits fondamentaux. En 2008, est ainsi né l'ISADF, l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux. Celui-ci permet à la fois d'objectiver le subventionnement des communes dans le cadre des Plans de cohésion sociale et d'offrir un outil opérationnel de diagnostic territorial et d'aide à la programmation d'actions au niveau local.

Cet outil innovant n'a cessé d'évoluer depuis sa création, dans une démarche d'expérimentation sociale qui s'appuie sur un travail collectif et participatif avec de nombreux acteurs engagés dans la promotion des droits humains. Il explore aujourd'hui de nouvelles pistes pour renforcer sa pertinence auprès des acteurs locaux.

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision désigné, par le Gouvernement wallon, comme l'Autorité Statistique de la Région wallonne¹.

Quand et dans quel cadre l'IWEPS a-t-il été sollicité par le Gouvernement wallon pour mettre en œuvre l'ISADF ?

En 2000, Carine Jansen, directrice de la Direction interdépartementale de l'Intégration sociale (DIIS) qui deviendra en 2008 la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS), était désignée pour représenter la Région wallonne au sein du Comité européen de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe. En 2004, par le biais de celle-ci, le Conseil interpellait l'IWEPS pour travailler sur le développement d'indicateurs de cohésion sociale au niveau régional, voire communal. Nous avons alors intégré un groupe de travail composé de représentants de différents pays d'Europe qui tentaient également de relever le défi sur leur territoire.

Fin 2006 - début 2007, alors que nous avons déjà bien avancé dans ce projet, le Gouvernement wallon a décidé, en concertation avec la DIIS, de remplacer le Plan de prévention de proximité (PPP), dispositif centré sur la sécurité dans les quartiers, par le Plan de cohésion sociale (PCS), dispositif transversal proactif et orienté vers l'émancipation des personnes. Dans ce cadre, très tôt a émergé la

CHRISTINE RUYTERS

Chargée de recherche - Direction données et indicateurs

MICHEL LAFFUT

Directeur scientifique honoraire

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)



volonté d'intégrer les indicateurs de cohésion sociale que l'IWEPS était en train de mettre au point comme base pour le calcul de la répartition de la subvention régionale auprès des communes participant au PCS. Cette décision était motivée par un souci de bonne gouvernance et tenait compte des critiques sur le mode de financement des PPP, auxquels certains élus reprochaient un manque de transparence et d'objectivation, voire du favoritisme envers certaines communes.

C'est ainsi qu'est né l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), venant appuyer une orientation importante de l'approche de la cohésion sociale en Wallonie, en l'appréhendant à travers le prisme de l'accès aux droits fondamentaux. En complément du critère démographique, cet indicateur allait ainsi permettre d'allouer davantage de moyens aux communes qui en avaient le plus besoin, là où l'accès aux droits était plus lacunaire.

Dans ce premier ISADF, finalisé en 2008 pour le premier PCS (2009-2013), n'étaient alors encore pris en compte que les six droits fondamentaux, de compétence régionale, garantis par l'article 23 de la Constitution belge : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environne-

ment sain, le droit au travail, le droit à la formation et, enfin, le droit à l'épanouissement culturel et social.

L'ISADF représentait une véritable innovation sociale à l'époque, devenant le premier ensemble de données locales pour toutes les communes de Wallonie. À l'échelle européenne, la Wallonie a été également pionnière et reste encore aujourd'hui l'une des très rares régions à avoir mis au point un tel indicateur synthétique au niveau local. Celui-ci a été salué par le Conseil de l'Europe, qui nous a invités à plusieurs reprises à le présenter avec la DiCS.

En plus d'objectiver le subventionnement des communes, l'ISADF a-t-il d'autres objectifs ?

Même s'il est perfectible, c'est un premier outil de diagnostic social dont les acteurs locaux peuvent se saisir. Il les informe sur les forces et faiblesses de l'accès aux droits fondamentaux sur leur territoire et peut les aider à prioriser leurs objectifs et actions, dans le cadre de leur PCS, mais pas seulement. Il vise aussi à répondre à un besoin croissant d'informations locales des acteurs confrontés aux transferts de plus en plus larges des politiques sociales vers les pouvoirs locaux et à la complexification des politiques territoriales. En Wallonie, comme ailleurs, on assiste en effet aujourd'hui à une multiplication de dispositifs, d'initiatives, d'appels à projet, de plans, et tous les acteurs sont à un moment donné confrontés à la nécessité de conduire un diagnostic sur leur territoire.

Quelles ont été vos sources d'inspiration pour construire cet outil ?

Quand l'IWEPS a été sollicité par le Conseil de l'Europe, il était engagé, dans le cadre d'un partenariat avec le célèbre économiste français Jean Gadrey, dans le calcul expérimental de l'Indice de Développement Humain (IDH) à l'échelle des régions du Nord-Pas-de-Calais et de la Wallonie ; créé en 1990, c'est l'un des plus connus des indicateurs alternatifs promus par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

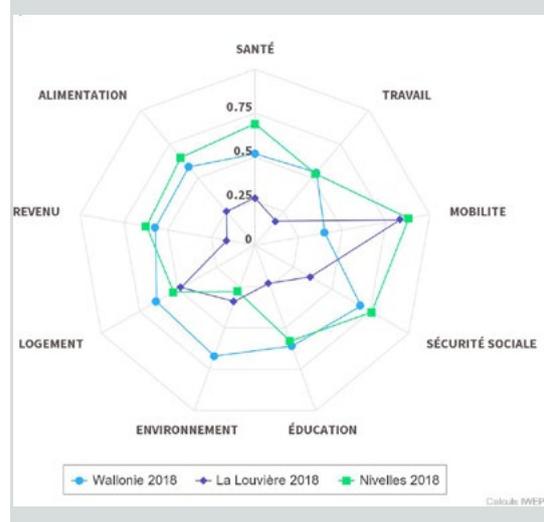
À l'époque, ce type d'indicateurs régionalisés était rare, mais il commençait à en être de plus en plus question. L'idée était de disposer d'autres indicateurs de richesse que le PIB, qui est exclusivement centré sur les aspects économiques et monétaires, pour mesurer le développement d'un pays et rendre compte du bien-être et de la qualité de vie de sa population.

L'IDH s'est ainsi naturellement imposé comme notre référence méthodologique afin de construire des indicateurs de cohésion sociale en Wallonie, puis plus précisément l'ISADF.

En quoi consiste précisément cet indicateur synthétique ?

Un indicateur synthétique est construit sur la base d'une série d'indicateurs sélectionnés et calculés au préalable, qu'il résume en une seule valeur. Ainsi, pour chacune des 253 communes wallonnes francophones et pour l'ensemble d'entre elles, l'ISADF vient ramener à une seule valeur comprise entre 0 et 1 le degré d'accès à l'ensemble des droits considérés : plus le score s'approche de 1, meilleur est l'accès. Pour donner un exemple, la valeur de l'ISADF 2018 de Nivelles s'élève à 0,75 alors que celle de La Louvière, commune plus précarisée, s'élève à 0,25. La valeur moyenne pour l'ensemble des communes est de 0,64.

ISADF et radar des indices par droit. Illustration avec La Louvière et Nivelles (ISADF 2018). Source: (<http://isadf.iweeps.be>)



Il s'agit d'une agrégation de ce qui constitue déjà des agrégations. En effet, les indicateurs d'accès à chacun des droits qui composent l'ISADF sont eux-mêmes une synthèse de plusieurs indicateurs. Par exemple, dans le dernier ISADF, l'indicateur d'accès au droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau agrège et résume trois indicateurs de base : le rapport entre le prix médian de vente des maisons et le revenu net imposable médian, le loyer médian des baux enregistrés, et enfin le pourcentage de compteurs à budgets actifs en électricité.

La critique principale à l'encontre de ce type d'indicateurs consiste à dire qu'on ne devrait pas mêler des pommes et des poires. En effet, parmi les données brutes (issues de bases de données administratives, d'enquêtes auprès des ménages, etc.) utilisées pour calculer les indicateurs synthétiques de l'ISADF, beaucoup présentent des unités de mesure très différentes : indicateurs de revenus exprimés en euros, indicateurs démographiques exprimés en nombre d'habitants ou en nombre d'années pour

l'espérance de vie, taux de chômage exprimé en pourcentage, etc. Pour pouvoir additionner ces données hétérogènes en indicateurs d'accès à un droit, puis en indicateurs d'accès à l'ensemble des droits (ISADF), on doit au préalable rendre les données comparables entre elles. Cette opération dite de « normalisation » consiste à transformer les valeurs des indicateurs initiaux pour les ramener dans un intervalle allant de 0 à 1.

Une autre critique dont fait parfois l'objet l'ISADF est que, à la différence des indicateurs de base sur lesquels il repose, il ne peut pas être comparé dans le temps. Il serait tentant d'évaluer les progrès réalisés par commune, en comparant son ISADF 2018 avec son ISADF 2013. Mais ce ne serait pas juste. La raison principale est que la valeur entre 0 et 1 attribuée à l'indicateur synthétique d'une commune dépend de la position de cette localité comparative aux autres. Cela signifie par exemple que la valeur d'une commune peut très bien demeurer inchangée entre 2013 et 2018, car elle est toujours en même position dans le classement, alors qu'en réalité, l'accès effectif aux droits s'y est largement amélioré.

Un tel indicateur composite n'en reste pas moins le moyen de comparaison le plus pratique et efficace pour offrir aux acteurs locaux une vue globale, rapide et aisément compréhensible sur le degré d'effectivité de l'accès aux droits fondamentaux sur leur territoire.

De plus, le site de l'IWEPS dédié à l'ISADF² met à la disposition de tous publics (pouvoirs communaux, agents PCS et tout autre acteur public ou privé intéressé) l'ensemble des données – brutes et normalisées – par indicateur et par droit, ainsi que les indicateurs synthétiques. Les résultats de l'ISADF sont ainsi présentés à différents niveaux qui permettent des interprétations complémentaires et nuancées : les données brutes des indicateurs de base (au nombre de 28 dans le dernier ISADF) permettent des comparaisons dans l'espace, donc de commune à commune, mais également, à ce niveau, dans le temps ; les indicateurs normalisés, donc ramenés à une valeur comprise entre 0 et 1, d'accès à chacun des droits autorisent les comparaisons entre communes et/ou, au sein de celles-ci, entre droits.

Ainsi, une fois que l'attention des acteurs d'un territoire a été attirée sur telle ou telle faiblesse de leur localité, ils peuvent approfondir l'analyse en allant vérifier, au sein de chaque droit, les indicateurs problématiques qui mériteraient de faire l'objet d'actions particulières.

Tous les résultats peuvent être consultés sur le site sous différentes formes, allant de tableaux détaillés à des cartes géographiques en passant par des radars.

Comment l'ISADF a-t-il évolué au fil du temps ?

Dès le départ, il était clair pour l'IWEPS et la DiCS que l'ISADF était voué à évoluer au fil de ses éditions, à s'enrichir de nouveaux indicateurs et à contenir davantage d'informations pertinentes quant à l'accès aux droits fondamentaux.

Pour le deuxième ISADF, réalisé en 2013 pour le PCS 2014-2019, notre marge de manœuvre a cependant été très limitée. Principalement parce que, dans un souci de transparence, la méthodologie et les indicateurs du premier ISADF avaient été détaillés et donc en quelque sorte figés dans le décret de 2008, sans tenir compte de l'évolution constante de la statistique : certains indicateurs utilisés à l'époque n'avaient plus été mis à jour (par exemple, les indicateurs calculés à partir des résultats du recensement décennal de la population belge, abandonné après celui de 2001) alors que, à l'inverse, d'autres indicateurs pertinents étaient apparus entre-temps.

Nous n'avons ainsi pu améliorer qu'à la marge cette deuxième mouture. Le nombre de droits considérés est demeuré à six, mais nous avons tout de même pu intégrer quelques nouveaux indicateurs.

Le troisième et actuel ISADF, mesuré en 2018, a par contre connu des avancées notables, tant au niveau du contenu que dans sa dynamique d'élaboration.

Parlez-nous de ce dernier ISADF. Quels grands changements l'ont accompagné ?

En 2018, le Parlement wallon a adopté un nouveau décret relatif au PCS, dont la mise en œuvre a démarré avec la programmation en cours (2020-2025). Ce nouveau décret nous a permis de lever l'obstacle législatif décrit plus haut, puisque les indicateurs retenus et la méthodologie de l'ISADF ne sont désormais plus inscrits directement dans le décret, mais dans son arrêté d'application, facilement modifiable.

Nous avons ainsi pu faire évoluer notre cadre conceptuel et méthodologique en nous appuyant, d'une part, sur l'approche du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour identifier les droits fondamentaux à prendre en considération dans notre indicateur synthétique ainsi que les caractéristiques du contenu normatif de chacun d'entre eux ; d'autre part, sur celle du Conseil de l'Europe pour orienter le choix des indicateurs sur les valeurs piliers de la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe et sur les facteurs de sa mise en œuvre, à savoir : la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et toutes les formes de division, de discrimination et d'insécurité au sein de la société, l'accessibilité équitable aux droits sociaux pour tous, le soutien de la solidarité sociale, de la sécurité démocratique et du développement durable.

Nous avons également pris en compte, dans la mesure du possible, les remarques des acteurs locaux récoltées lors de l'évaluation participative du premier Plan.

Il en a résulté un élargissement conséquent des droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels à prendre en considération dans l'ISADF. Ainsi, treize droits fondamentaux ont été identifiés³, dont neuf ont pu être plus ou moins couverts dans l'ISADF 2018.

De façon plus générale, nous avons beaucoup travaillé à faciliter l'interprétation et l'appropriation des résultats par tous les acteurs susceptibles d'être intéressés. Une clé de lecture accompagne aujourd'hui chaque type de résultats et nous avons développé un site interactif dédié à l'ISADF (cité plus haut) qui améliore considérablement la diffusion et l'utilisation des données.

Afin de garantir le principe de transparence nécessaire à la légitimité du dispositif, sur le site précité et à travers différentes publications, nous avons également porté une attention particulière à la présentation du processus de calcul, étape par étape. Cette transparence offre par ailleurs l'opportunité de débattre à la fois des concepts, des méthodes et des données.

Enfin, la dernière grande avancée qui a caractérisé l'élaboration de cet ISADF 2018 est la mise en place d'un comité de référents.

Quel est le rôle de ce comité et qui le compose ?

Depuis le départ, la construction et le développement de l'ISADF s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation sociale qui s'appuie sur un travail collectif et participatif avec de nombreux acteurs engagés dans la promotion, la réalisation et le contrôle des droits humains. L'instauration de ce comité d'experts reflète cette approche, mais va un pas plus loin.

Il a ainsi été mis en place pour encadrer et valider, à travers plusieurs réunions de travail, les étapes de construction de l'ISADF : l'élaboration du cadre conceptuel et méthodologique, l'identification des droits, la définition et la sélection des indicateurs.

Il rassemble des personnes dont l'expertise est reconnue dans les domaines relatifs aux droits fondamentaux et à la cohésion sociale, ou encore qui se distinguent par leurs implications directes sur le territoire communal. On y trouve ainsi, en plus de la directrice de la DiCS, des représentants d'UNIA, de la Ligue des Droits de l'Homme, de l'Institut Fédéral des Droits Humains, du Centre fédéral Migration, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, de l'ONE, du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, de l'Union des Villes

et des Communes de Wallonie, mais aussi quelques chefs de projet PCS, un directeur général de CPAS ou encore des universitaires.

Les avis et recommandations de ces experts ont également permis d'identifier des informations qui pourront permettre, à l'avenir, d'affiner l'instrument. Car nous avons conscience que cet ISADF 2018 comporte encore d'importantes limites.

Quelles sont ces limites ?

À ce stade de développement de l'ISADF, la mesure ne couvre que neuf droits sur les treize identifiés avec le comité d'experts. Ne sont ainsi par exemple toujours pas représentés le droit à l'information, à l'usage du numérique et des TIC, de même que le droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle. De plus, parmi les neuf droits mesurés, plusieurs ne sont couverts que très partiellement et imparfaitement.

Trouver des données locales pertinentes et intégrables dans l'ISADF est en effet un sacré défi.

Tout d'abord, pour être réellement significatives, elles doivent porter sur l'accès effectif à un droit, l'ISADF privilégiant les statistiques concernant l'usage plutôt que l'offre de biens et services. Par exemple, en matière d'accès au droit à l'épanouissement social et culturel, on ne peut se contenter de chiffres sur la présence sur le territoire de certaines infrastructures (nombre de bibliothèques, théâtres, terrains de sport, etc.). Il nous faut des données sur le nombre de personnes qui, effectivement, les fréquentent, ce qui limite considérablement le choix des indicateurs !

Ensuite, ces données doivent également rencontrer l'ensemble de nos critères d'acceptabilité statistique. Ces critères sont d'autant plus nombreux, rigoureux et contraignants que les indicateurs sont utilisés pour classer les communes et objectiver leur subventionnement. Il faut ainsi que ces indicateurs soient robustes et fiables, disponibles pour toutes les localités, permettent une différenciation bien marquée entre communes, soient temporellement définis et disponibles pour une mise à jour périodique, simples et spécifiques à un seul droit...

Un exemple typique qui illustre cette difficulté à obtenir des données susceptibles d'être insérées dans l'ISADF est le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité. Il n'est pour le moment couvert que par un seul indicateur : le pourcentage d'élèves de 6^e primaire en surcharge pondérale. On se rend bien compte que, vu de l'extérieur, le fait que ce droit ne soit mesuré qu'à l'aune de cet indicateur pose question : pourquoi celui-là ? Pourquoi pas d'autres ? Le recours aux chiffres sur le nombre de personnes bénéficiant de colis alimen-

taires a par exemple été envisagé mais si des données existent, notamment recueillies par la Fédération des services sociaux, nous avons finalement dû y renoncer car il y a trop de disparités entre communes dans la façon dont l'aide alimentaire est organisée, rendant les comparaisons caduques. Nous avons ainsi dû abandonner d'autres indicateurs.

Il est aussi très compliqué d'obtenir des données concernant des groupes particulièrement vulnérables afin de mesurer les discriminations et les inégalités sur le territoire, tant sont rares les données locales ventilées en fonction des motifs de discrimination comme l'origine nationale ou sociale, l'appartenance ethnique, le statut de migrant, le handicap, les convictions religieuses...

Convaincus cependant de l'intérêt à continuer à développer l'ISADF, en vue de la prochaine édition prévue fin 2024 pour le PCS de 2026-2031, nous explorons des pistes complémentaires pour lever ces obstacles.

Quelles sont vos pistes de développement ?

Tout d'abord, depuis 2018, certaines bases de données administratives, comme celles de l'Agence Intermutualiste et de la Banque Carrefour de Sécurité Sociale, se sont développées et devraient permettre d'avoir quelques indicateurs en plus, en particulier en matière de santé, de qualité de l'emploi et de facteurs de risques.

Par ailleurs, depuis l'an passé, nous avons recours à l'outil interactif en ligne Mesydel et sa méthode DELPHI pour consulter un grand nombre d'experts en vue d'identifier des indicateurs pertinents et des données précises et fiables à collecter. Ainsi, l'an dernier, quelque 300 experts en santé mentale ont été consultés pour nous aider à identifier les instruments pertinents pour mesurer l'effectivité de l'accès de la population de chaque commune au droit à la santé mentale et à l'aide médicale.

Une troisième piste est de collaborer plus étroitement avec des acteurs locaux pour identifier et collecter les données disponibles et exploitables, à charge pour l'IWEPS de les centraliser, de les harmoniser, puis de les remettre à disposition de l'ensemble des acteurs locaux, dans un processus win-win.

Notre quatrième grande piste pour enrichir l'ISADF, la plus ambitieuse mais aussi la plus difficile à concrétiser est la réalisation d'une grande enquête auprès des citoyens.

Dites-nous en plus au sujet de cette enquête. Où en est-elle ?

Ce serait le meilleur moyen de pallier les manques de l'ISADF actuel. Certaines informations, notamment en ce qui concerne l'accès à certains droits – tels que le droit à l'épanouissement social et culturel ou le droit à la participation citoyenne et démocratique – ou la mesure de l'effectivité de l'accès aux droits pour des publics vulnérables ou exposés à des situations de discriminations ou d'inégalités, ne peuvent en effet être obtenues qu'en interrogeant les personnes concernées. Cette enquête serait également une manière de soutenir la participation citoyenne, la dynamique ascendante ou « bottom-up » chère à la DiCS et largement mise en avant par les décideurs politiques wallons actuels.

Elle serait coordonnée par l'IWEPS, mais nécessiterait que les acteurs locaux, à commencer par les élus et les chefs de projet PCS, jouent pleinement le jeu et nous aident dans sa mise en œuvre sur le terrain. Ils seraient notamment un point d'ancrage auprès duquel les citoyens, en particulier les plus fragiles (peu alphabétisés, peu connectés, isolés, etc.), pourraient bénéficier d'une aide pour participer à l'enquête.

Afin de conscientiser les acteurs locaux à ce propos, nous avons amorcé, depuis fin 2021, une campagne d'information.

Elle a donné lieu à une capsule vidéo⁴ expliquant de façon pédagogique, à travers une petite animation, ce qu'est l'ISADF, car nous avons bien conscience que cet outil statistique peut sembler rébarbatif au premier abord.

L'ISADF représentait une véritable innovation sociale à l'époque [...]. À l'échelle européenne, la Wallonie a été également pionnière et reste encore aujourd'hui l'une des très rares régions à avoir mis au point un tel indicateur synthétique au niveau local.



Elle a été suivie début 2022 d'un webinar⁵ qui a détaillé les composantes de l'indicateur et sa méthodologie, et expliqué comment le consulter et exploiter tout son potentiel. Nous y avons aussi abordé les pistes pour le renforcer,

en mettant l'accent sur notre projet d'enquête et la nécessaire implication des acteurs locaux.

Dans la foulée, à la demande de certaines communes et chefs de projet PCS, l'IWEPS a également organisé des visioconférences en plus petit comité.

Mais, début 2023, alors que nous étions déjà bien avancés et confiants quant à la concrétisation du projet, nous nous sommes heurtés à des problèmes de subventionnement... Nous sommes donc actuellement dans l'attente et l'incertitude.

L'IWEPS et ses partenaires vont néanmoins poursuivre leurs efforts pour renforcer l'outil et ainsi

amener les acteurs locaux à exploiter davantage l'ISADF dans leurs politiques locales au sens large, au-delà du PCS. Il pourrait notamment être mobilisé pour l'établissement de diagnostic pour certains objectifs du Plan de Relance de la Wallonie (PRC), en particulier dans le cadre de l'axe 4 « soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale » ou encore de l'objectif stratégique 3.7 « investir dans les territoires locaux ». Il pourrait aussi servir dans le cadre des Plans stratégiques transversaux, Programmes communaux de développement, Agenda 21, maillage des agences immobilières sociales, des logements d'urgence ou sociaux... ou encore pour aider des communes voisines à percevoir l'intérêt d'une mutualisation de services pour répondre à des besoins semblables sur leurs territoires respectifs. Même des entrepreneurs pourraient s'en servir, par exemple pour savoir où il est le plus pertinent de construire du logement ou quel type de logement. Les potentialités sont nombreuses !

Existe-t-il d'autres indicateurs pour mesurer des aspects en lien avec la cohésion sociale en Wallonie ?

À l'échelle des communes, hormis l'ISADF, le seul grand ensemble de données portant sur la qualité de vie et le bien-être des Wallons est l'Indice des conditions de bien-être (ICBE), conçu lui aussi par l'IWEPS. Il mesure les conditions matérielles et la qualité de l'environnement de vie. Réalisé en 2014 et en 2015, il rassemble 60 indicateurs, classés en huit grandes dimensions parmi lesquelles le sentiment de bien-être/mal-être, les moyens et le cadre de vie, les relations avec les institutions, les relations familiales et interpersonnelles, les relations institutionnelles, les valeurs/attitudes ou encore l'engagement dans la société.

Par rapport à l'ISADF, l'ICBE se distingue particulièrement à trois niveaux. Premièrement, il embrasse davantage de dimensions de la vie des personnes, dès lors que le prisme du bien-être est plus large que celui de l'accès aux droits fondamentaux. Deuxièmement, l'ICBE n'est pas voué à servir de critère de subventionnement aux communes et il bénéficie ainsi de davantage de souplesse dans le choix des indicateurs. Troisièmement, ses indicateurs ont été sélectionnés non pas à partir d'experts mais dans une dynamique très ascendante, en partant des points de vue exprimés et échangés entre citoyens.

En effet, il est né dans le prolongement d'un projet pilote d'élaboration concertée d'indicateurs de bien-être au niveau local et régional, dans lequel l'IWEPS s'était engagé en 2010 en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la DiCS et 15 villes et communes volontaires représentatives de la diversité territoriale wallonne. À travers la méthodologie participative SPIRAL élaborée par le Conseil de l'Europe,

1200 citoyens issus de divers groupes sociaux ont été interrogés, dans le cadre d'échanges ouverts, sur ce qui constituait pour eux le bien-être et le mal-être.

L'objectif est à terme de dépasser cette phase expérimentale et d'étendre cette consultation à l'ensemble de la Région. Mais cela nécessiterait à nouveau une grande enquête auprès des citoyens, qui pourrait cependant se combiner avec celle destinée à enrichir l'ISADF. En attendant de pouvoir concrétiser cet indice de bien-être à plus large échelle, nous avons donc élaboré l'ICBE en nous inspirant des critères identifiés lors de l'expérience pilote, mais en nous limitant pour l'essentiel à des indicateurs issus de bases de données administratives.

Notons enfin que l'ICBE fait partie des cinq indicateurs dits complémentaires au PIB que l'IWEPS s'est vu chargé de calculer par une décision du Gouvernement wallon du 8 novembre 2012. Parmi ceux-ci, dont certains portent sur le capital économique, l'empreinte écologique, la biocapacité ou la situation environnementale, un autre indicateur peut informer sur l'évolution de la situation sociale de la Wallonie : l'Indice de situation sociale (ISS). Indicateur synthétique également, il se décompose en un indicateur d'état de la société (conditions de vie et qualité de vie) et un indicateur des déséquilibres socioéconomiques. L'objectif principal de l'ISS est de dresser le bilan, chaque année depuis 2004, du développement social de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, mesure étalon du progrès économique. L'ISS nous montre ainsi que, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est améliorée depuis plus d'une dizaine d'années, mais de façon proportionnellement moins prononcée que l'évolution du PIB par habitant. Parallèlement, il met également en lumière des inégalités croissantes⁶.

1. Arrêté du GW du 12 novembre 2015. Il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

2. <https://isadf.iweps.be>

3. (1) Le droit à un revenu conforme à la dignité humaine ; (2) le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité ; (3) le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale ; (4) le droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales ; (5) le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue ; (6) le droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication ; (7) le droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau ; (8) le droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté ; (9) le droit à la mobilité ; (10) le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle, aux droits syndicaux ; (11) le droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle ; (12) le droit à la participation citoyenne et démocratique ; (13) le droit à l'épanouissement social et culturel.

4. https://www.youtube.com/watch?v=4E3_z9swgQ

5. <https://www.youtube.com/watch?v=Dk7RXioakXw>

6. Deprez A., Reginster I., Ruyters C. (2022), « Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS - 9^e exercice) - Analyses et perspectives sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie », *Rapport de recherche* n°50, IWEPS.

LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Transversalité & Coresponsabilité

La Wallonie soutient les pouvoirs locaux qui s'engagent à réduire la précarité, les inégalités sociales et à construire une société davantage solidaire et coresponsable en adoptant sur leur territoire un Plan de cohésion sociale (PCS).

Lancé pour la première fois en 2009, ce dispositif, piloté par la DiCS, a été conçu au départ de l'accès aux droits fondamentaux pour améliorer les conditions de vie des plus précaires et le bien-être de tous. Le Plan de cohésion sociale en est aujourd'hui à sa troisième programmation (PCS3 2020-2025) et compte 195 PCS portés par 204 pouvoirs locaux, villes ou CPAS.

Seuls ou en association avec d'autres, ceux-ci développent leur PCS en tenant compte des besoins et des ressources locales mais aussi en s'appuyant sur les valeurs promues par la Cohésion sociale telles que la transversalité, le partenariat ou la participation citoyenne.

Visite d'un ambitieux dispositif à travers les réalités contrastées des PCS de Verviers, Ottignies-Louvain-La-Neuve et Hastière.

Un dispositif régional ancré au niveau local

Le Plan de cohésion sociale actuel est organisé par le Décret du 22 novembre 2018. À travers ce dispositif, la Région wallonne invite les pouvoirs locaux à réfléchir, développer et organiser des actions transversales sous le prisme de la cohésion sociale dans un plan décliné sur six ans.

Ancré localement, le plan est régi sur le tempo de la vie communale. Sa phase d'élaboration débute avec l'installation des conseils communaux et l'appel à projets lancé par la Région wallonne. En décembre 2018, 218 pouvoirs locaux avaient candidaté sur les 253 communes de langue française que compte la Région wallonne et, en date du 22 août et du 28 novembre 2019, le Gouvernement wallon a approuvé les 195 Plans de cohésion sociale pour la troisième programmation 2020-2025 dont 27 ont été délégués au CPAS.

Le plan doit être décliné en actions coordonnées favorisant la cohésion sociale et l'accès aux droits fondamentaux de compétence régionale, garantis à

Interview croisée

STEVE EVRARD

Chef de projet du PCS et du Service de Cohésion et de Prévention à la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

KATJA LONEUX

Cheffe de projet au PCS à la Ville de Verviers

CLÉMENT ROSIER

Chef de projet du PCS à la Commune d'Hastière

l'article 23 de la Constitution, lesquels sont répartis en sept axes :

- le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
- le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
- le droit à la santé ;
- le droit à l'alimentation ;
- le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- le droit à la mobilité.

Chaque PCS est différent. Cela dépend de la ville/commune où il prend place, suivant qu'elle soit petite ou grande, rurale ou urbaine, selon la région où elle est située, la densité de population, la situation socio-économique, la richesse du tissu associatif, ... et bien sûr suivant les problématiques émergentes qui découlent de toutes ces composantes.

Laissons aux participants à cette interview croisée le soin de présenter brièvement la commune où ils sont chefs de projet et épingler les problématiques majeures qui retiennent leur attention.

Katja Loneux (KL). *Verviers compte parmi les villes importantes de Wallonie avec un peu plus de 55.000 habitants. Elle est caractérisée par des différences assez tranchées entre le centre-ville, densément peuplé, avec des quartiers populaires et représentatifs de différentes communautés, et en périphérie, une ceinture de communes plus favorisées et plus rurales. Il y a une variété de problématiques. La plus criante est le logement, accentuée par les inondations, un état de précarité de la population assez majoritaire, un taux élevé de chômeurs, des problèmes d'intégration résultant de la présence de nombreuses communautés différentes, des familles aux liens souvent distendus.*

Steve Evrard (SE). *Ottignies-Louvain-La-Neuve est une ville moyenne de 31.000 habitants de la Province du Brabant wallon. Côté pile, c'est une commune idéalement située, à la campagne mais proche de la Capitale, avec une université réputée, beaucoup de festivités, d'offres de loisirs, d'associations. Côté face, Ottignies-Louvain-La-Neuve est une des communes les plus inégalitaires de Wallonie ! S'il y a beaucoup de hauts revenus, la proportion de bas revenus n'est pas négligeable non plus. Et pour ceux-ci, tout est plus cher du fait de la pression financière vers le haut qu'exercent les premiers, notamment sur l'immobilier. D'où la relégation dans des quartiers de logements publics, parfois assez isolés, d'une portion de la population plus pauvre, très multiculturelle, en situation d'exclusion à différents niveaux.*

Clément Rosier (CR). *Située entre Dinant et la frontière française, verdoyante et traversée par la Meuse, Hastière est un lieu de villégiature assez fréquenté par les touristes. Mais c'est aussi la commune la plus pauvre de la Province de Namur, rurale et peu peuplée, 6.000 habitants, avec de nombreuses personnes âgées et des jeunes qui tournent en rond. Hastière est aussi une commune sur laquelle existent de nombreuses zones d'habitat permanent. Le Plan habitat permanent d'Hastière est le plus gros de Wallonie. Les principales difficultés sont la pauvreté, le chômage, la mobilité, l'isolement et une énorme fracture numérique.*

Globalement, les problématiques renvoient aux droits fondamentaux identifiés, mais leur importance et leur priorisation peuvent être différentes d'une commune à l'autre. La façon dont ils seront travaillés peut aussi varier. Même s'il y a là aussi des récurrences, des similarités, des différences émergent des particularités locales, de la manière dont chaque commune se saisit du Plan de cohésion sociale. Le pouvoir local désigne un chef de projet, qui assure notamment la coordination et la gestion journalière du plan, ainsi qu'une commission d'accompagnement qui veillera au suivi de la réalisation de celui-ci.

Les PCS bénéficient annuellement d'une enveloppe de 23.000.000 € allouée par le ministre des Pouvoirs locaux. La subvention attribuée à la commune est objectivée par le décret du 22 novembre 2018. Elle est calculée, d'une part, en fonction du nombre d'habitants et, d'autre part, en fonction de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) qui mesure le niveau de cohésion sociale.

CR. *L'ISADF représente un indicateur intéressant dans sa conception et ses finalités. Bien qu'il s'agit d'une petite commune avec peu d'habitants, Hastière bénéficie d'un subside annuel relativement conséquent, en regard par exemple des communes avoisinantes. L'ISADF permet de prendre en compte les difficultés socio-économiques et les caractéristiques propres à la commune.*

Un cofinancement à hauteur de 25% du subside perçu est à charge des pouvoirs locaux.

À cette première enveloppe, s'ajoute une enveloppe complémentaire de 1.484.000 € octroyée par la ministre de l'Action sociale dans le cadre de l'article 20 du décret qui permet de financer des associations partenaires pour la mise en œuvre de certaines actions du plan. Les communes disposent par ailleurs de la possibilité d'engager du personnel via les aides à l'emploi allouées par la ministre de l'Emploi.

L'année précédant la fin de la période de la programmation, une évaluation globale doit être réalisée. Celle-ci prend la forme d'un tableau de bord à compléter, avec des indicateurs tenus à jour, de manière à en faire un instrument de suivi, de communication, également utile au niveau de la commune. De son côté, la DiCS utilise ces tableaux de bord pour disposer d'une vision de la situation de la cohésion sociale en Wallonie et, elle-même, pouvoir présenter au Gouvernement une évaluation de la programmation et des recommandations pour la suivante.

La Direction de la Cohésion sociale est l'interface avec laquelle les chefs de projet sont en relation pour discuter de leurs projets et de toute question juridique, méthodologique, budgétaire, ... qui leur pose problème. La DiCS a désigné au sein de son équipe un agent référent par PCS. L'accompagnement est obligatoire pour la conception du plan, il prend alors la forme d'un coaching ; il est facultatif par la suite.

Depuis le PCS2 (2014-2019), les chefs de projet se sont unis en Réseau et ont ainsi la possibilité d'échanger entre eux lors de rencontres, mais aussi via une plateforme numérique.

Une subvention objectivée en fonction des réalités locales

L'ISADF a été conçu comme un outil d'aide à la déci-

sion politique. Il donne à chaque commune une cartographie de l'accès effectif aux droits fondamentaux sur son territoire et permet à celle-ci de s'en inspirer pour fixer certaines priorités d'action, comme le prévoit le Décret.

L'ISADF a été actualisé en 2018, en même temps qu'a eu lieu l'évaluation du PCS2 2014-2019 pour poser les bases de la programmation suivante, le PCS3 pour la période 2020-2025.

L'ISADF de Verviers est de 0,26, tout comme celui de Hastière, alors que celui d'Ottignies-Louvain-La-Neuve se situe dans une tranche supérieure avec 0,76, tandis que la moyenne régionale est de 0,64. Plus on se rapproche de la valeur 0, plus la situation en termes d'accès aux droits fondamentaux est défavorable.

Le choix des axes et des actions doit s'appuyer sur l'ISADF et/ou un diagnostic social local qui aura permis d'identifier les besoins non rencontrés ou pas suffisamment rencontrés sur le territoire en lien avec un public cible identifié. Le

PCS est en effet résiduaire, il ne doit pas proposer des actions que d'autres acteurs mènent déjà mais bien répondre à des manques, des écueils qu'il s'agisse de cibler d'autres publics, d'apporter ou de nourrir une méthodologie, de développer d'autres actions supplétives, de renforcer l'encadrement ou encore d'amener davantage de coordination et de cohérence entre services et associations.

Un vade-mecum a été rédigé par la DiCS pour aider les chefs de projet, notamment à vérifier si les actions envisagées sont éligibles.

SE. À Ottignies-Louvain-La-Neuve, le diagnostic local a été réalisé à partir de plusieurs démarches qui ont permis de croiser des indicateurs statistiques avec des témoignages recueillis via des enquêtes en rue et des focus-groups menés auprès de différents publics cibles. De ceux-ci, est notamment apparu que l'accès à la santé était problématique pour toute une partie de la population, alors que l'ISADF correspondant affichait un score très satisfaisant, du fait de la présence d'un hôpital sur le territoire. Cependant, après discussion avec la DiCS, nous avons obtenu le feu vert pour développer des actions dans cet axe. La santé est en effet un domaine où les inégalités sont fortement marquées dans notre commune. Elles sont à mettre en lien avec la digitalisation croissante de la santé et le manque de transparence des tarifs conventionnés et pratiqués par les médecins sur un territoire où, globalement, les revenus sont assez

élevés. Le diagnostic a montré que plus on descend dans l'échelle des revenus, moins la participation sociale culturelle et politique est une réalité.

La commission d'accompagnement

La commission d'accompagnement est un lieu d'échanges et de réflexion sur le développement et l'amélioration du plan. Cinq réunions sont prévues sur la durée de la programmation. Est également invité à ces assemblées un représentant de la DiCS.

KL. À Verviers, le PCS est porté par la Ville mais la responsable politique est la présidente du CPAS,

Gaëlle Denys. Nos échanges sont fréquents. De mon côté, je lui fais part des interpellations émises lors des concertations avec les partenaires, ou lors des consultations citoyennes. De son côté, sa connaissance de l'ensemble des projets et programmes sur

la commune lui permet de voir quelles connexions et complémentarités sont possibles avec le PCS.

La commission d'accompagnement, comprend des représentants politiques, des fonctionnaires communaux et des membres du réseau associatif. Cet ensemble de partenaires contribue à élargir le champ des réflexions et à favoriser la coconstruction. Au total, la commission compte environ 50 membres mais plus ou moins 24 personnes y participent de manière régulière.

CR. Le PCS est du ressort de la commune. De la même manière, nous avons un collège soutenant, qui attend de nous un avis spécifique et généralement nous suit. Chez nous, c'est également la présidente du CPAS qui est l'échevine responsable du PCS, Annick Fontinoy. Cela facilite la transversalité.

SE. À Ottignies-Louvain-La-Neuve, le PCS est également porté par la Ville mais c'est l'Échevinat en charge des Affaires sociales qui en a la responsabilité politique. Entre 60 et 80 personnes sont invitées à la réunion annuelle de la commission d'accompagnement. Une trentaine y assiste réellement. Comme le stipule le Décret, un représentant de chaque groupe politique démocratique non représenté dans le pacte de majorité peut y participer à titre d'observateur. Ceci amène parfois des débats, des discussions et je trouve cela plutôt sain et stimulant. Ces réunions font partie du processus et permettent de partager les informations. Mais aucune décision stratégique n'est véritablement prise à ce niveau. Le collège communal nous fait confiance et nous laisse beaucoup de latitude, que ce soit pour élaborer le plan ou mettre en place les actions qui y sont proposées. Le collège adopte généralement ce que nous proposons, puis le présente au vote du conseil.

La logique du PCS, c'est de voir quels sont les obstacles, les freins qui restreignent l'accès aux droits et comment il est possible d'agir en complémentarité avec ce qui existe pour améliorer la situation.



Un plan porté par un réseau de partenaires

KL. À Verviers, en plus de la commission d'accompagnement qui encadre le PCS, nous avons mis sur pied quatre sous-commissions autour des axes thématiques prioritaires : l'insertion, le logement, la santé et les liens sociaux. Ces commissions sont à la fois le lieu où se construit le plan et où se vit cette dimension importante des PCS, le partenariat. La logique du PCS, c'est de voir quels sont les obstacles, les freins qui restreignent l'accès aux droits et comment il est possible d'agir en complémentarité avec ce qui existe pour améliorer la situation. Les PCS encouragent à la mutualisation des constats, des idées, des moyens. Au fil des années, le travail en réseau est devenu une pratique courante. Des logiques de coconstruction se sont ainsi installées entre les partenaires eux-mêmes. Les sous-commissions réunissent des gens de terrain qui font remonter les réalités vécues par les populations. La dynamique est donc à la fois horizontale ou transversale, et ascendante.

CR. Chez nous, il n'y a pas de sous-commissions. Mais peuvent être invités à la commission d'accompagnement, en plus des partenaires réguliers, d'autres qui participent de façon plus ponctuelle en fonction des problématiques abordées. Sans partenariat, avec seulement l'équipe financée par le PCS (1,5 ETP), il serait impossible de mettre beaucoup d'actions en place dans cette petite commune où les besoins sont pourtant importants. Comme il y a très peu d'associations sur la commune, nous devons mobiliser des partenaires des communes avoisinantes, Dinant, Namur, par exemple.

SE. À Ottignies-Louvain-La-Neuve, neuf plateformes thématiques ont été mises en place et réunissent au total une soixantaine de partenaires. Leur mission va de l'état des lieux à l'élaboration de pistes d'action. Leur dynamique est la rencontre, l'échange en vue de faciliter et de fluidifier la communication et le passage à l'action. Le partenariat participe à une plus large conscientisation des problématiques et au fait qu'elles soient souvent imbriquées. On comprend mieux la nécessité d'une approche transversale et que faire chacun dans son coin n'a pas de sens. Parmi les thématiques, citons : les personnes en désaffiliation et le retissage de liens ; l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers de logements publics, nos partenaires principaux sont ici les sociétés de logement et les associations de quartier ; la participation sociale, culturelle et politique des citoyens, là, nos partenaires sont des acteurs de l'éducation permanente. Le PCS gère également cinq maisons de quartier, que l'on considère aussi comme des partenaires. Mises ensemble, elles rassemblent une bonne trentaine d'associations et de structures, avec lesquelles on est en lien.

Un plan décliné en actions

Les actions doivent apporter une plus-value par

rapport à ce qui se fait déjà. Elles peuvent avoir une portée individuelle quand elles visent à améliorer l'accès aux droits fondamentaux et ciblent alors un public précis (personnes précarisées, habitants de logements sociaux, parents solos, ados, ...) qui peut ensuite être élargi dans une optique de mixité sociale. Ou elles peuvent avoir une portée collective quand l'objectif est la construction d'une société plus solidaire ; elles impliquent alors une attention particulière aux dimensions de participation citoyenne et de partenariat, dans une visée de coresponsabilité.

CR. Le PCS d'Hastière compte 16 actions. Le taux de chômage étant très important et le niveau de qualification faible, l'axe Emploi est une priorité et différentes actions ont été mises en place. Ainsi, des cours d'alphabétisation sont donnés par le CIEP de Namur, un atelier sur l'estime de soi par une asbl dépendant de Solidaris. Au niveau du PCS, ma collègue anime le Guichet de l'emploi ainsi que l'Espace Public Numérique et je propose moi-même du coaching en orientation scolaire et professionnelle.

D'autres actions concernent un autre axe important, la santé et prennent en compte les difficultés pour nombre d'habitants à se déplacer. On a ainsi des cours de gym douce, la possibilité d'avoir un suivi thérapeutique à domicile pour ceux qui sont confrontés à des problèmes d'assuétudes, un salon santé à destination des aînés que l'on organise avec le conseil des aînés et où sont présents des organismes ou des associations comme l'AVIQ ou la Ligue Alzheimer. L'isolement, la solitude est un problème qui peut aussi amener des soucis de santé mentale et différentes actions favorisant la rencontre sont organisées avec le Centre culturel d'Hastière, le CPAS ou via l'article 27 pour des sorties culturelles.

Pour améliorer le vivre-ensemble et les relations de voisinage aux alentours des zones d'habitat permanent, nous avons mandaté une AMO de Dinant pour qu'elle mène une action d'éducation à la vie communautaire. Il y a en effet souvent des tensions surtout au niveau des jeunes, l'idée est de déconstruire les stéréotypes, d'amener davantage de dialogue, de créer des rencontres autour de petits projets, en y associant les travailleurs de rue du Plan HP.

Enfin, nous avons développé une action supra-communale avec la création du Proxibus, un bus qui relie les périphéries d'Hastière au centre, où se rejoignent les lignes TEC qui amènent vers les autres villes. En améliorant la mobilité, cette action a également un impact sur l'isolement, la recherche d'emploi, l'épanouissement culturel, social ou sportif.

KL. Le plan actuel comprend 22 actions dont 21 sont actives. Quatre sont portées par des partenaires conventionnés, une par un partenaire externe, les 16 autres actions sont assurées par l'équipe PCS qui compte 12 personnes (10,5 ETP).

Au niveau de l'axe insertion, deux associations conventionnées travaillent à l'accrochage scolaire

avec des enfants et des ados. Avec l'équipe du PCS, nous avons développé du coaching pour les personnes qui ont des problèmes de santé mentale et/ou un handicap afin de permettre à ce public éloigné de l'emploi de se former, d'être en volontariat ou en emploi.

Le logement est l'axe qui mobilise le plus de partenaires, d'actions, de réunions, mais aussi de créativité. Le manque de logements pour les personnes ayant de faibles revenus était déjà problématique mais les inondations l'ont accentué. Avec l'appui d'opérateurs extérieurs qui sont nos partenaires, nous pouvons intervenir pour de petits travaux permettant d'améliorer la qualité de l'habitat chez les ménages plus précaires. Le dispositif d'urgence sociale du CPAS accompagne les personnes qui se sont retrouvées à la rue, du logement d'urgence au logement de transit, jusqu'au logement pérenne dans une visée éducative autour de l'habiter.

Deux actions concernent la maîtrise du coût des énergies. Nous étions déjà actifs dans ce secteur mais un soutien financier spécifique de la RW nous permet d'inscrire ces actions dans le plan de manière plus pérenne. Cela va du coaching individuel à l'aide dans les formalités pour changer de fournisseur.

Toujours en lien avec le droit au logement mais davantage axé sur l'environnement, nous avons une action propreté au niveau de certains quartiers. Elle vise une sensibilisation des citoyens au tri des déchets pour éviter les dépôts clandestins.

D'autres actions sont menées dans les quartiers au sein de logements sociaux, avec des espaces rencontres et via des activités collectives communautaires (festivités de quartier, etc.). Le PCS aide les nouveaux habitants à faire connaissance entre eux, lance des petites activités qui rassemblent les gens, leur donnent un objectif commun et surtout une occasion de se rencontrer : renforcement d'un comité de quartier, d'un atelier d'échanges de savoirs, d'un potager collectif, le tout avec l'implication de partenaires.

L'équipe du PCS développe aussi des actions visant la création de liens à destination des aînés. Nous allons ainsi mettre en place des rencontres intergénérationnelles autour du jeu, des échanges autour de récits de vie, de partages de compétences liées au quotidien. Nous accordons également notre attention aux mamans d'origine étrangère qui sont parfois assez isolées. L'accueil mamans est conçu comme un lieu où se poser, où trouver de l'écoute, du réconfort, des conseils.

À Verviers, la participation citoyenne nous tient à cœur et nous nous employons à la susciter à tous niveaux. Chacun peut y prendre part. Nous sommes des agents facilitateurs et accompagnateurs. Nous mobilisons ainsi les jeunes à partir des conseils communaux à prendre part à la création d'actions déve-

loppées dans le PCS mais aussi à participer à la communication et la diffusion autour des projets mis en place sur la commune. Nous encourageons également les citoyens à s'engager dans des initiatives où ils sont eux-mêmes les porteurs de projets. Des chauffeurs bénévoles rendent service à un grand nombre de personnes âgées qui ont des problèmes de mobilité. On forme aussi dans les logements sociaux des habitants à devenir des référents auprès d'autres citoyens. Les alentours ou les communs des immeubles



Le partenariat participe à une plus large conscientisation des problématiques et au fait qu'elles soient souvent imbriquées. On comprend mieux la nécessité d'une approche transversale et que faire chacun dans son coin n'a pas desens.

sociaux font souvent l'objet de dégradations qui finissent par déranger tous les habitants et à faire renoncer certains à venir y vivre, alors qu'ils peinent à trouver un logement adapté avec un loyer modéré. L'idée ici est de recruter et de former des habitants qui se portent volontaires pour créer des actions qui visent à améliorer le cadre et la qualité de vie de leur quartier

SE. À Ottignies-Louvain-La-Neuve, on travaille globalement sur deux axes principaux. L'un porte sur des actions spécifiques dans les quartiers à forte densité de logements publics et vise l'épanouissement social, culturel, la participation citoyenne ; l'autre revêt des objectifs méthodologiques pour améliorer la coordination des services, le réseau et, de là, l'accès aux droits fondamentaux pour les citoyens.

Au niveau du premier axe, cela passe par une présence dans les maisons de quartier et la mise en place d'actions visant notamment à recueillir l'avis des citoyens d'abord individuellement via des entretiens individuels, ensuite collectivement dans le cadre du projet baptisé " Avec les autres ". Nous avons fait appel pour cet axe à des associations des secteurs culturel et éducation permanente.

Partir des citoyens, de leurs vécus, de leurs idées, nous permet de proposer des activités qui améliorent le bien-être et favorisent l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture : stylisme, gymnastique douce, cours d'arabe, de photo, ateliers créatifs, balades, stages sportifs, mais aussi leur participation en tant que citoyens avec notamment des débats avec les élus sur le thème : « Crise sanitaire, écologique... Et nous là-dedans ? ». Nous avons également mis en place des activités qui engagent la solidarité, favorisent les liens : potagers collectifs, fêtes des voisins, réparation de vélos, etc.

Au niveau du deuxième axe, il s'agit de stimuler et de coordonner des plateformes de travail entre professionnels d'un même secteur, par exemple de l'éducation permanente ou de la santé, et entre professionnels appartenant à des secteurs différents amenés à travailler ensemble avec des publics en désaffiliation. Nous avons également des concertations régulières avec les sociétés de logement public pour améliorer les espaces verts, la vie de quartier, la communication

vers les locataires. Concernant l'insertion professionnelle, nous avons organisé des rencontres entre demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise.

Un plan évolutif et non figé

Le Décret prévoit la remise d'un rapport d'évaluation au terme des six années mais il est également demandé au chef de projet de transmettre chaque année un rapport d'activités pour rendre compte du déroulement du PCS en cours de route. Ces évaluations ont pour objectif d'organiser un temps de prise de recul pour vérifier si les actions se passent comme prévu, rencontrent le succès escompté, répondent au besoin identifié. Elles sont donc aussi un espace où faire évoluer le plan en fonction des réalités observées.

KL. On est constamment dans une recherche et une réévaluation de la pertinence des actions et c'est cela qui fait l'intérêt et la dynamique du PCS. Cette possibilité de faire évoluer les actions nécessite cependant de la part du chef de projet un suivi régulier des initiatives mises en place. Cela passe par des temps d'écoute, d'échanges, des visites sur le terrain, etc.

CS. J'ai été engagé comme chef de projet quand le PCS3 avait déjà été élaboré. J'ai trouvé qu'il y avait vraiment beaucoup d'actions pour une si petite commune. J'ai préféré privilégier le qualitatif au quantitatif, focaliser tant mon attention que les moyens dont nous disposons sur les axes qui apparaissaient prioritaires, comme l'emploi ou le logement et, en conséquence, j'ai proposé de supprimer certaines actions pour donner aux autres plus de possibilité de se développer. J'ai par contre ajouté un axe qui n'était pas repris précédemment, c'est l'axe numérique. L'accès à ce droit conditionne aujourd'hui l'accès à d'autres droits, il est donc essentiel.

Quelques pistes pour la suite

CS. Les évaluations s'attachent surtout aux chiffres et font l'impasse de tout ce qui n'est pas quantifiable et caractérise pourtant une action à finalité sociale. Je parle de la qualité des interactions, du lien de confiance patiemment tissé, avec peut-être un nombre restreint de participants mais que l'on a pu accrocher, voir progresser, s'affranchir de certains blocages, etc. Il faudrait trouver une façon de rendre visibles ces petits pas qui font grandir les personnes, retissent du maillage là où il y avait de la désaffiliation mais qui sont beaucoup plus difficiles à objectiver et à mesurer.

SE. Le PCS3 prévoit la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des publics cibles, peut-être avec cette intention de rendre visibles ces petits pas. Mais je ne suis pas certain que cela fonctionnera ou que les résultats seront pertinents. Il s'agit de publics fragilisés, peu habitués à ce genre d'exercice qui nécessiterait, je pense, un accompagnement spécifique et des techniques adaptées.

KL. Le PCS est organisé de manière très opérationnalisée avec des temporalités bien définies, des exigences de contenus, d'objectifs périodiquement évalués. En termes de participation citoyenne, l'évaluation des actions menées ainsi que leur mise en œuvre demandent davantage de souplesse, de temps, de créativité pour faire émerger une dynamique de coconstruction. Dans certains quartiers, particulièrement touchés par les dernières crises, les gens sont fatigués d'être sollicités, questionnés, alors que les projets qui apporteraient un réel changement tardent à être mis en œuvre ou ne correspondent pas ou peu à leurs souhaits. Il faut être attentif à cette usure potentielle.

SE. Les évaluations sont inhérentes au modèle de la gestion de projet, quel qu'il soit, et où nécessairement il y a un point de départ et un point d'arrivée qui, à un moment, doivent être confrontés. Concernant la succession des Plans, je situe plus une difficulté dans le fait que nous devons, tous les six ans, innover, trouver de nouvelles actions. Au départ, c'est plutôt stimulant, mais arrive un moment où on est à court d'idées et d'arguments pour inciter les partenaires à se lancer dans d'autres projets, alors que, par ailleurs, il faut assurer la suite de ceux qui ont démontré leur pertinence mais pour lesquels il faut trouver d'autres moyens si on veut les pérenniser.

CR. On vit aussi cette difficulté. Les deux projets initiés grâce au PCS, le guichet de l'emploi et Proxibus ont clairement montré leur utilité et la commune a choisi de les poursuivre. Mais est-ce que ce sera possible à l'avenir pour d'autres projets ? Le budget communal n'est pas indéfiniment extensible. Or, une fois l'impulsion donnée, le besoin est créé.

KL. D'où l'intérêt de travailler en partenariat et d'inclure dans les objectifs de la commission celui de la pérennisation des actions au-delà du PCS. Plus la commission est impliquée, plus le partenariat est fort, plus on augmente les chances de pouvoir pérenniser les actions.

L'évaluation du PCS3 aura lieu en 2024 et sera l'occasion d'entendre les chefs de projet et de voir ce qui, de leur point de vue, pose problème, mérite d'être amélioré, constitue un levier qu'il faut renforcer.

Chaque programmation met en tout cas en évidence que l'une des forces et des réussites des PCS réside dans le partenariat. Il permet la transversalité et donne à chaque partie prenante une connaissance plus élargie des problématiques mais aussi l'occasion de créer des connexions, de se remobiliser, d'être plus créatifs pour trouver des solutions innovantes.

Les PCS ouvrent la voie à des expériences de coresponsabilité, d'apprentissages collectifs dans lesquelles la cohésion sociale se construit au fil des années au bénéfice des citoyens et en particulier des plus précaires.

LE PLAN HABITAT PERMANENT

Partenariat & Innovation

Interview croisée

L'habitat permanent (HP) est tout à fait le type de problématique qui réclame une approche telle que celle défendue et promue par la cohésion sociale : avec de la transversalité, du partenariat, de la coresponsabilité, des actions sur le terrain impliquant les pouvoirs locaux. Au niveau régional, même si, depuis les dernières élections, la question n'est plus discutée en réunions intercabineaux réflexives et dépend principalement du ministre du Logement, les compétences continuent à se croiser au niveau de l'administration.

L'habitat permanent dans les équipements à vocation touristique est une forme de précarité qui touche environ 10.000 personnes en Wallonie. Loin de disparaître, il représente un défi et un questionnement du droit au logement. Tour d'horizon de la problématique et de la réponse régionale, le Plan HP, avec des représentants de l'Action sociale, du Tourisme, et de l'Aménagement du territoire, auxquels s'est joint pour cette interview un expert de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

MYRIAM DANIEL

Attachée à la DiCS, Département Action sociale, SPW Intérieur & Action sociale

PAUL MALOTAUX

Agent référent à la Direction des hébergements touristiques, Commissariat Général du Tourisme, SPW Tourisme

LUC JANDRAIN

Directeur à la Direction des Études et de la Qualité du logement, Département Logement, SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie

THIBAUT CEDER

Conseiller expert à l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Qu'est-ce que le Plan HP ?

Le Plan habitat permanent est un plan transversal pluriannuel soutenu par l'ensemble du Gouvernement et piloté actuellement par le ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Il a pour finalité de favoriser l'accès aux droits fondamentaux, dont en priorité le droit au logement.

Le public cible est constitué des personnes résidant de manière permanente dans un équipement à vocation touristique (camping, parc résidentiel de week-end, village de vacances, etc.), qu'elles y soient domiciliées ou qu'elles y résident en permanence. Loin d'être homogène, le public des résidents permanents (RP) est une juxtaposition de divers profils. Si certaines personnes ont délibérément choisi ce type d'habitat, force est de reconnaître que beaucoup y ont été contraintes faute de trouver un logement décent à loyer modéré.

Comment la problématique HP est-elle arrivée à la Région wallonne ?

Au début des années 90, des communes font savoir que des poches de pauvreté sont en train de se développer dans les campings présents sur leur territoire. Elles relèvent que le nombre de demandes de domiciliation dans ces zones souvent assez éloignées du centre augmente, de même que le nombre de demandes d'aide adressées au CPAS. Elles s'inquiètent des conditions de vie de ces personnes qui occupent des habitats précaires dans des infrastructures qui n'ont pas été conçues pour une occupation en toutes saisons. Trois communes saisissent l'opportunité de l'appel à projets de 1992, lancé par le ministre wallon des Affaires intérieures, pour présenter une action de lutte contre l'exclusion sociale dans ce cadre.

La Région wallonne décide en 1995 de créer un groupe de travail intercabineaux pour réfléchir à cette problématique. La DiCS en assure le secrétariat.

Pour mieux cerner le phénomène, des recherches-actions exploratoires et des actions-pilotes sont menées dans certaines régions davantage touchées. Un inventaire réalisé en 1999 par la Fondation Roi Baudouin livre des premiers chiffres : 89 communes wallonnes sont concernées sur les 150 qui comptent sur leur territoire un équipement de séjour et quelque 8.500 résidents permanents domiciliés sont recensés¹.

En 2002, sur base de ces analyses, le Gouvernement approuve le premier Plan HP dont la coordination est confiée à la DiCS. Sa mise en œuvre démarre en 2003.

Quels sont les objectifs de ce Plan ?

Dès le départ, le Plan est pensé avec une approche résolument sociale. L'idée est d'aider les gens, de les aider à se reloger ailleurs, plus décemment, mais pas seulement, car souvent confrontés à de nombreux problèmes, ils doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement prenant en compte l'ensemble de leurs besoins.

Le Plan prévoit deux phases. La première concerne tous ceux pour lesquels le relogement semble une évidence : habitats vétustes, insalubres, sans aucun confort, installés dans un camping ou une zone inondable. Des primes d'installation sont prévues pour encourager les personnes à déménager. La seconde repose sur une approche davantage au cas par cas.

Le Plan vise à réduire le phénomène d'habitat permanent, en réinsérant les personnes, et prioritairement les familles, dans un logement « classique », mais aussi en agissant préventivement, à savoir en décourageant les nouvelles entrées.

Si le Plan est régional, il place les communes au centre de la démarche, leur adhésion se fait sur une base volontaire. En contrepartie du soutien de la Région wallonne, les communes conventionnées s'engagent à travailler en partenariat avec les acteurs locaux publics, associatifs et privés (gérants et propriétaires des campings et domaines), de même qu'à veiller à la consultation et à la participation des personnes concernées. La convention prévoit également la création d'un comité d'accompagnement réunissant les partenaires et la désignation d'un chef de projet et d'une équipe sociale, d'un à plusieurs travailleurs, chargée de l'accompagnement sur le terrain.

Quel en a été le bilan ?

Une première évaluation a été réalisée en 2005 ; puis, une deuxième plus approfondie en 2009. Pour mener celle-ci, la DiCS s'est associée à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) pour l'élaboration des indicateurs d'évalua-

tion et l'analyse des données recueillies, mais également à d'autres organismes (Action-pilote intégrée campings, Fonds du Logement, Miroir vagabond) pour la partie plus qualitative.

Toutes les communes touchées par la problématique n'entrent pas dans le dispositif HP, parce qu'elles estiment que le nombre de résidents permanents sur leur territoire reste peu important ou qu'elles ne souhaitent pas s'en préoccuper. En 2008, 35 communes ont participé au Plan HP, avec cependant un taux de couverture de 87 % du total des résidents permanents recensés en Wallonie, ce qui souligne l'intérêt du dispositif pour les communes fortement impactées.

Entre fin octobre 2003 et fin décembre 2008, le Plan HP a permis de reloger 841 ménages. Le Fonds du Logement Wallon, les agences immobilières sociales, les sociétés de logement de service public et les antennes sociales mises en place dans les communes les plus touchées ont joué un rôle de facilitateurs appréciables pour le relogement. Ce chiffre est cependant peu élevé au regard des ambitions de départ, car contrairement à ce qui avait été imaginé, de nombreux habitants n'étaient pas enthousiastes à l'idée de déménager. Beaucoup voulaient continuer à vivre au grand air, malgré les inconforts, malgré l'éloignement par rapport aux commerces, aux services, aux écoles. Par ailleurs, le nombre de résidents permanents s'est révélé plus important qu'estimé et a même augmenté au fil des années, mais de nouveaux équipements ont aussi été ajoutés en cours de route qui viennent gonfler les statistiques.

Les rencontres ont permis de mieux comprendre à quel point le public cible était hétérogène. Il ne s'agit pas uniquement de personnes précarisées ; certaines disposent de revenus, elles sont salariées, retraitées et, pour elles, vivre de manière permanente dans un chalet ou une caravane relève d'un choix de vie. Pour d'autres, c'est une solution transitoire suite à un accident de la vie qui leur a donné l'envie de sortir de la ville, comme de la pression budgétaire que représente le coût d'une location ordinaire, mais le transitoire tend parfois à durer... Enfin, il y a ceux qui sont arrivés là par défaut, leurs difficultés nombreuses (assuétudes, santé mentale, endettement, justice, etc.), couplées parfois à des manières de vivre marginales ou décalées, ne leur ont pas permis de trouver ou de garder un logement plus conventionnel.

Du reste, tous ces habitants ne sont pas locataires, environ deux tiers des ménages sont propriétaires et heureux d'avoir pu accéder à la propriété sans trop emprunter. Ils souhaitent qu'on respecte leur choix et qu'on sécurise juridiquement leur situation. Leur logement est souvent bien entretenu, conforme aux règles de salubrité, mais leur installa-

tion à titre de résidence principale n'est légalement pas conforme. La solution est à trouver du côté de l'aménagement du territoire qui est régi par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine², qui est basé sur des considérations exclusivement foncières. À ce propos, on peut lire dans le Rapport de la DiCS : « Ne serait-il pas temps de reprendre la réflexion en plaçant les gens, plutôt que le sol, au centre de la démarche ? Il n'est bien entendu pas question de reconverter l'ensemble des équipements HP en zone d'habitat, mais d'accepter que certaines zones, modifiées par l'usage depuis de nombreuses années sans réelle opposition des instances publiques et comptant un nombre significatif de résidents permanents, puissent être adaptées à leur occupation actuelle³ ».

Compte tenu de ces différents éléments, le relogement total de ces habitants semble un objectif impossible à atteindre en seulement quelques années. D'autant qu'un autre grand obstacle qui dépasse largement le cadre du Plan HP est à prendre en considération : la faible disponibilité de logements traditionnels modestes, décents et abordables. Les logements publics sont saturés et le parc locatif privé est bouché. De ce fait, l'offre que l'on peut faire aux candidats est restreinte et, du reste, elle ne leur convient pas toujours. Les raisons évoquées sont la crainte de se retrouver davantage « serrés » financièrement, le fait d'être loin de leurs habitudes, de leurs amis et de la solidarité sur laquelle ils pouvaient compter, ou encore qu'il n'y ait pas de jardin, ni de possibilité d'y emménager avec leurs animaux.

Le Plan a donc été actualisé ?

Le Plan HP a été actualisé une première fois en 2011 et une deuxième fois en 2021.

Ces Plans ont été à chaque fois précédés d'évaluations qui ont conduit à des adaptations et des améliorations. Les deux premières évaluations ont permis une meilleure compréhension de la problématique, des leviers et des obstacles au relogement. La troisième évaluation, qui a été finalisée en 2019, s'est concentrée sur les personnes relogées, leur perception de leur qualité de vie avant, après, ce qui les a motivées à quitter leur logement HP, etc. Elle a également porté sur l'accompagnement social vers la transition et plus globalement la politique de relogement du Plan HP. Cette troisième évaluation a aussi été menée par la DiCS, en partenariat avec le Centre d'Études en Habitat Durable (CEHD) et l'IVEPS.

Quels enseignements et modifications majeures ont été apportés par ces évaluations ?

L'évaluation de 2009 a permis de prendre la mesure de l'importance de l'accompagnement social. Celui-ci facilite la création d'une relation de confiance sans laquelle la question du relogement a peu de chances de pouvoir être abordée et mise en travail. L'accompagnement doit se faire en amont (pré-logement) mais également en aval (post-logement) pour éviter des retours à la case départ. Il doit aussi s'inscrire dans une temporalité qui tient compte du rythme des gens. Il faut accepter d'avancer par petits pas.

L'évaluation de 2019 précise que l'accompagnement post-hébergement est apprécié globalement par les personnes, même si toutes n'en ont pas le même besoin. Il participe

au maintien dans le relogement si la relation de confiance n'est pas mise en cause par une confusion des rôles : l'accompagnateur post-relogement ne doit pas être perçu comme un contrôleur du budget et des modes de vie des personnes.

L'évaluation de 2009 mettait aussi l'accent sur la nécessité d'une vision transversale de la problématique. Au-delà de l'objectif de relogement à moyen terme, il s'agit de vérifier si les personnes vivent dans des conditions suffisamment décentes et de voir quelles solutions peuvent être mises en place pour les loger mieux (isolation, amélioration de l'installation électrique, mise en conformité sur le plan urbanistique, etc.) et les aider à faire face aux difficultés qu'elles rencontrent (pas de services sociaux à proximité, ni de transports en commun, écoles très éloignées). L'accompagnement permet de remettre certaines personnes en ordre administratif pour qu'elles puissent recouvrer leurs droits. Pour ce qui est des problèmes sociaux et psycho-médico-sociaux, il s'agit d'être imaginatif et proactif pour créer des partenariats multiples avec des structures et des services qui pourront éventuellement organiser une permanence sur place, etc. La pratique de réseautage lors du relogement est également vivement recommandée, que ce soit avec les communes où les personnes viennent s'installer, les CPAS, les sociétés de logement de service public, les associations.

Les différentes évaluations ont mis en évidence l'importance d'informer, de communiquer, de diversifier les canaux et les supports. Les candidats RP (locataires ou acquéreurs de parcelles) manquent bien souvent d'informations (caractéristique de la zone, eau, électricité, législation, etc.). La communi-



cation doit aussi arriver plus tôt, avant la demande de domiciliation, voire avant l'acquisition, ce qui suggère de sensibiliser les exploitants dont on espère une certaine collaboration mais avec lesquels la concertation n'est pas toujours évidente.

Bien informer, être en capacité d'accrocher un public non demandeur, de créer des partenariats, de négocier en tentant de trouver des intérêts communs suppose d'outiller les intervenants de terrain par l'organisation de formations et d'interventions. Celles-ci ont notamment été dispensées par la Cellule formation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. En 2021, une plateforme d'échanges sur Agorakit a été créée pour faire se rencontrer virtuellement les équipes locales du Plan HP avec l'objectif de faire circuler les bonnes pratiques.

Les personnes interrogées sont nettement favorables au libre choix entre le relogement ou le maintien en HP. L'imposition peut même être assimilée à une forme de discrimination sociale. Dans les faits, ce sont le plus souvent des circonstances personnelles ou relationnelles qui poussent au changement : recomposer un couple, une famille, accueillir un nouvel enfant ou bien fuir des conflits de voisinage, des violences intrafamiliales, avoir des problèmes de santé.

Globalement, l'évaluation de 2019 montre qu'une nette majorité de ménages relogés préfèrent leur logement actuel, même si leurs points de vue peuvent être très diversifiés. Néanmoins, certaines tendances transversales aux trois secteurs de relogement (logement public, privé via AIS, privé) apparaissent : le coût jugé trop élevé des factures énergétiques, lié à la vétusté des systèmes de chauffage ou au manque d'isolation des bâtiments, le problème de la mobilité dans la mesure où les zones de relogement sont principalement rurales ou périurbaines, la stigmatisation. La durée et le statut de propriétaire en HP sont des variables importantes pour comprendre la difficulté éprouvée ou non à se reloger, mais cette explication n'est pas absolue.

Que prévoit le Plan HP 2021 ?

Le Plan HP a été réactualisé en décembre 2021, quelques mois après les terribles inondations qui ont littéralement ravagé de nombreux campings se trouvant en bord de rivières.

Les circonstances ont amené le Gouvernement à revenir à une politique forte, recentrée en priorité sur la phase 1 du Plan initial, soit le relogement des ménages ayant leur emplacement en zone inondable et/ou sur un terrain de camping.

La mise en œuvre de la phase 1 se heurtait à des flous juridiques. Afin de clarifier la situation, il est prévu d'inscrire clairement dans le Code Wallon du Tourisme l'interdiction de l'habitat permanent dans les

hébergements touristiques. Autrement dit, les gérants ne pourront plus accepter de nouveaux habitants permanents sur leur site. D'autre part, tout camping touristique⁴ devra avoir un ROI qui reprendra explicitement cette interdiction. De la sorte, l'exploitant disposera d'un support pour informer tout candidat HP éventuel et agir s'il y a infraction. En termes de support, la brochure « Résidence permanente sur un terrain de camping ? Comment l'éviter ? » sera réactualisée et distribuée.

Cependant, ces obligations ne peuvent pas être appliquées aux campings qui ne sont pas agréés par le CGT. Il s'agit alors d'organiser une concertation locale pour prendre la mesure des différents problèmes (urbanistiques, environnementaux, d'accès aux droits sociaux) qui se posent dans ces campings et voir comment clôturer, au cas par cas et de la manière la plus appropriée, l'habitat permanent. De même, pour les équipements situés en zone inondable qui ne sont pas des campings. À cet égard, il est prévu de doubler l'allocation d'installation pour les propriétaires (terrain + habitation) pour les inciter au relogement.

Étant donné la faible offre de logements accessibles pour les ménages à revenus faibles ou modestes, l'idée de convertir certaines zones de loisirs en zones vertes habitables a émergé lors du Plan précédent. Grâce à cette reconversion en zone d'habitat vert, rendue possible par un décret voté en 2017, l'habitat permanent dans les zones concernées pourra ne plus être considéré comme une infraction urbanistique. Cependant, seules 8 communes satisfaisaient aux conditions et ont pu entrer dans un tel projet qui porte quand même sur 17 zones de loisirs.

Le Plan 2021 va être attentif à la poursuite de ce processus de reconversion qui se fait en concertation étroite avec le SPW Mobilité et Infrastructures. De même, il est prévu d'accompagner les communes vers un développement urbanistique cohérent et mixte si elles souhaitent accueillir des habitats légers sur leur territoire par le biais d'un permis d'urbanisation ou un schéma d'orientation local. Actuellement, peu de communes HP sont toutefois favorables au développement de projets d'habitat léger sur leur territoire, comme réponse au manque de logements abordables. Sans doute craignent-elles de voir s'y reproduire les problématiques diverses rencontrées dans les équipements HP.

La phase 2 du Plan HP est également poursuivie. Dans la mesure où les perspectives y sont plus floues quant au devenir des équipements concernés, celle-ci permet aux habitants d'améliorer, dans une certaine mesure, leur habitat actuel. Le Plan HP réactualisé veut simplifier l'accès aux aides et raccourcir les délais. L'idée est de réactiver l'aide Mébar, plus simple d'accès que l'aide à l'amélioration des habitations HP. En effet, la crise de l'énergie

a mis en évidence les difficultés à se chauffer pour les ménages à petits revenus.

L'intérêt de l'accompagnement social a été largement démontré par les évaluations tant dans le cadre de la phase 1 que de la phase 2. Le Plan HP entend maintenir et adapter le financement des pools d'acteurs locaux dans les communes conventionnées, qui sont maintenant au nombre de 25.

Il est aussi envisagé de continuer à soutenir l'action des AIS en tant que facilitateurs de relogement, en revoyant le mécanisme d'octroi des subventions de manière à le lier davantage aux résultats en termes de relogement.

Que souhaiter pour l'avenir ?

L'essentiel est que le Plan HP se poursuive car la problématique reste préoccupante et ne risque pas de disparaître. La société se paupérise, se fragilise, les problèmes de santé mentale augmentent, de plus en plus de personnes sont tentées d'échapper à une certaine pression, voire de disparaître des radars. D'autre part, les changements à l'œuvre dans la société invitent aussi à revoir nos manières de vivre, de consommer, d'habiter et d'autres publics que le public visé par le Plan HP commencent à investir des campings ou à réclamer de nouvelles zones d'habitabilité où construire autrement, moins cher, moins grand, plus adaptable. Il faut être attentif à ces mouvements.

Les aides de la Région wallonne se sont au fur et à mesure diversifiées. La Région wallonne soutient les communes au travers de différents subventionnements et les encourage à la mobilisation des différents responsables politiques concernés, de même qu'à la mise en place de partenariats avec le secteur associatif. Mais cette dynamique doit être constamment relancée si l'on veut éviter qu'elle ne s'esouffle. Il faut aussi être attentif à reconnaître le chemin parcouru, tenir compte des avancées, des expériences acquises, notamment par les chefs de projet et les équipes sociales sur le terrain ; de même, il faut continuer à s'appuyer sur les enseignements et les recommandations mises en avant par les évaluations.

Différentes améliorations, corrections peuvent encore être apportées. La prime ADeL, par exemple, est trop souvent refusée par l'administration wallonne, alors que, dans certains cas, clairement, le relogement est plus salubre que l'habitat permanent précédemment occupé. Cela provoque de l'incompréhension du côté des candidats et met parfois en porte-à-faux le travailleur social dont la crédibilité peut être remise en cause à chaque fois qu'une aide quelle qu'elle soit est refusée sans raisons clairement explicitées ou pour des raisons qui peuvent sembler non prioritaires. D'où l'importance d'informer et d'outiller au mieux ces intervenants

sociaux, mais aussi de soigner les relais avec les administrations.

Les communes peuvent recevoir des subventions pour la démolition d'habitats abandonnés et le rachat de parcelles, pour éviter que de nouveaux candidats HP en fassent l'acquisition. Mais l'enveloppe est fermée et certaines communes, disposant de moyens moindres, ne peuvent en cofinancer le coût, d'autant qu'un achat de parcelle va souvent ensuite de pair avec l'obligation de s'acquitter des charges de copropriété.

Il faut inciter à la créativité et sans cesse étendre la réflexion car les aides de la Région wallonne, si elles sont des leviers intéressants, ne peuvent pas non plus tout résoudre. Il faut dégager des moyens à la hauteur du défi.

Le problème de pénurie de logements pour les ménages plus modestes reste un obstacle de taille. Les pistes sont connues mais elles réclament des engagements financiers, politiques, sociétaux. Augmenter les logements publics, réguler les loyers dans le secteur privé, donner plus de moyens aux AIS, renforcer la récupération ou la taxation des logements inoccupés, imposer aux promoteurs privés un pourcentage de logements à faible loyer dans les lotissements qu'ils construisent, renforcer le réseau et la fréquence des transports en commun dans les zones d'habitation excentrées pour les rendre plus attractives, etc.

La reconnaissance par le Code du logement des habitations légères (yourtes, tipis, tiny-houses, containers, etc.) ouvrira peut-être des perspectives, bien que ceux qui les revendiquent soient différents du public HP. Certaines communes y réfléchissent. La DiCS encourage plus généralement l'échange des bonnes idées et des pratiques innovantes.



1. Inventaire descriptif – Synthèse. *L'habitat prolongé en camping et en parc résidentiel en Région wallonne*, Région wallonne- Fondation Roi Baudouin, juin 1999. NB : La Fondation Roi Baudouin faisait remarquer que ce nombre était certainement inférieur à la réalité en raison notamment d'erreurs ou de données manquantes dans les relevés de la population, mais aussi en raison du fait qu'un certain nombre de RP vivaient dans ces habitats sans y être domiciliés.

2. Le CWATUP est devenu le Code de Développement Territorial en 2014.

3. Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques, Deuxième rapport d'évaluation. Analyse de l'impact du Plan HP, 2009, p. 86.

4. NDLR. Pour être reconnu « camping à vocation touristique » par le Commissariat général au Tourisme, un camping doit avoir reçu l'autorisation d'exploitation qui requiert que minimum 25 % d'emplacement soit réservé aux campeurs de passage et que maximum 40 % des emplacements soient occupés par des abris fixes, qu'il soit en possession d'une attestation de sécurité-incendie, délivrée par la Commune, ainsi que des permis d'urbanisme et d'environnement requis. Cette reconnaissance garantit également la qualité des infrastructures. Certains campings perdent cependant ce label et continuent à fonctionner et à accueillir des habitants permanents auxquels ils refusent généralement la domiciliation pour ne pas attirer l'attention. Pour les propriétaires de ces campings, l'habitat permanent représente alors une source de viabilité mais relève parfois de l'exploitation de la misère.

LE PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX DROITS DE L' ENFANT

Coconstruction & Participation

Interview

Les droits de l'enfant font désormais partie des préoccupations de la Région wallonne qui, depuis 2011, met en œuvre un Plan d'actions (PADE) pour rendre ces droits effectifs.

Elle s'appuie pour ce faire sur un accord de coopération qui organise la collaboration entre la Direction de la Cohésion sociale (DiCS) et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ).

Pour l'élaboration du PADE, la DiCS joue un rôle de coordination entre les cabinets et les administrations afin de coconstruire le Plan sous la houlette de la ministre de l'Action sociale. Ainsi, le PADE 2020-2024 est riche de 54 mesures qui traversent toutes les compétences wallonnes et s'organisent en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Wallonie a fait de la dimension participative le fil rouge du PADE. Celle-ci permet la dynamique ascendante et la coconstruction des projets, en veillant à faire entendre la voix des premiers concernés, les enfants, qui sont ainsi associés à la traduction en actions concrètes de la Convention internationale relative aux droits des enfants en Wallonie.

VALÉRIE PRIGNON

Attachée à la DiCS, Département Action sociale, SPW Intérieur & Action sociale

Aux origines...

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 et entrée en vigueur en 1992, la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant (CIDE) représente un texte fondamental par lequel il est reconnu aux enfants l'ensemble des droits fondamentaux (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels), en suivant quatre principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement, et la participation des enfants. Depuis lors, en vertu de l'article 44 de la Convention, les États signataires doivent soumettre tous les cinq ans un rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies attestant des mesures mises en œuvre et des progrès réalisés.

C'est à la suite du premier rapport, présenté en 1995 par la Belgique, que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies partage ses premières suggestions et recommandations. Il demande notamment la mise en place d'un « mécanisme national permanent qui serait chargé de coordonner la mise en œuvre de la Convention ». Pour répondre à cette recommandation, est créée en

2007 la Commission nationale pour les droits de l'enfant en vertu d'un Accord de coopération entre l'État fédéral et les différentes entités fédérées. Sa mission principale est la collecte et l'analyse des informations en vue de la rédaction des futurs rapports à destination des Nations Unies.

Les Plans d'actions relatifs aux droits de l'enfant

En 2004, le Gouvernement de la FW-B, dont relèvent les compétences de l'enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et de l'éducation, est chargé par décret de présenter tous les trois ans un Plan d'actions pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le premier Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) est adopté en 2005. Il est mis au point par le groupe permanent de suivi, créé en 2004 au sein de l'OEJAJ et regroupant des représentants des Ministres de la FW-B, des administrations, de l'ONE, du Délégué général aux droits de l'enfant, des ONG relatives aux droits de l'enfant, des organes consultatifs relatifs à l'enfance et à la jeunesse, du Conseil de la jeunesse, etc.

Sous l'impulsion d'un ministre-président commun à

la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne, un nouveau Plan d'actions est présenté en 2011 impliquant dès lors également l'entité wallonne. La DiCS est chargée de représenter la Wallonie au sein du groupe permanent piloté par l'OEJAJ et d'assurer la coordination en Région wallonne. Un travail de sensibilisation lui semble cependant nécessaire, que ce soit auprès des administrations ou des cabinets, tant il est acquis par tous que ce qui a trait à l'enfance ressort des compétences communautaires alors qu'il est important de comprendre que des compétences wallonnes touchent également directement les enfants. Porteuse de la vision transversale de la cohésion sociale, la DiCS programme alors rencontres et réunions pour faire prendre conscience aux administrations que la coresponsabilité vaut aussi en matière des droits de l'enfant. Tous sont concernés par la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant dans le cadre de leurs compétences, qu'il s'agisse du logement, de l'action sociale, de la santé, de l'emploi, du numérique, des transports, des infrastructures sportives, etc. Des référents Droits de l'enfant sont alors désignés au sein de chaque administration wallonne.

En 2013, un accord de coopération est conclu entre la Région wallonne et la Communauté française afin de développer des synergies. Désormais, la DiCS travaille, en collaboration avec l'OEJAJ, au suivi de la mise en œuvre du PADE et à son évaluation. Elle est aussi responsable de la coordination des référents Droits de l'enfant. Cet accord permet à l'ensemble des représentants wallons de siéger dans le groupe permanent de suivi qui se décline en deux chambres : une communautaire et une régionale qui se composent de l'ensemble des cabinets et administrations concernés.

Après celui de 2011, un deuxième PADE est adopté par le Gouvernement wallon pour la période 2016-2019, puis un troisième, toujours en cours, pour la période 2020-2024.

Le PADE wallon 2020-2024

L'actuel PADE a été élaboré sur la base des recommandations des Nations Unies et des conclusions de l'évaluation du Plan précédent. Dans le souci d'impliquer toutes les parties prenantes, la ministre de l'Action sociale a chargé la DiCS, avec l'OEJAJ, d'organiser des réunions bilatérales, cabinets et administrations, qui ont proposé des mesures rencontrant les besoins exprimés. L'ensemble a ensuite été coordonné et soumis au Gouvernement.

Adopté en 2020, le PADE compte actuellement 54 mesures. Chaque année, il est actualisé et des projets peuvent être ajoutés avec l'accord des cabinets. Catégorisées sous trois axes, ces mesures sont issues des



compétences wallonnes ou sont développées en complémentarité avec des compétences communautaires.

En ce qui concerne l'axe Gouvernance et pilotage des politiques publiques, on retrouve par exemple la volonté d'élargir l'action du Délégué général aux droits de l'enfant aux compétences wallonnes, la réalisation d'une cartographie des infrastructures sportives ou encore la possibilité d'augmenter la subvention aux sociétés de logement de service public (SLSP) en vue de créer des logements de plus de quatre chambres.

Dans le deuxième axe Communication, information et formation, les mesures prévoient d'intégrer la problématique du harcèlement et la question du handicap dans la formation des convoyeur.euse.s scolaires et de mettre davantage en avant les brochures destinées à la jeunesse et éditées par la Région wallonne ou d'autres éditeurs dans les Espaces Wallonie à la disposition du public.

L'axe Accès aux droits et lutte contre les inégalités s'intéresse notamment au transport scolaire, travaille à améliorer les connaissances des familles quant à leurs droits aux allocations familiales ou encore aux facilités de garde proposées par le Forem pour les jeunes parents en formation.

Certaines actions sont pilotées spécifiquement par la DiCS. Par exemple, elle organise en collaboration avec la Fédération des CPAS des formations aux droits de l'enfant à destination des antennes sociales du Plan HP et des chefs de projet des PCS. Elle veille aussi à faire entendre la voix des enfants lors de l'évaluation du Plan d'actions, et ce, via des prestataires extérieurs spécialisés dans l'animation et l'accompagnement des publics enfants.

La coconstruction du PADE 2020-2024 a aussi été alimentée par des groupes réunissant des enfants de tout âge qui ont été mis en place pour recueillir leurs avis et suggestions en partant du Plan précédent et en veillant à une traduction *childfriendly* quand nécessaire. C'est de cette approche participative qu'est notamment ressorti le besoin de formation en droits de l'enfant des accompagnant.e.s scolaires.

Ce processus ascendant perdure tout au long du Plan puisque, lors de la mise en œuvre de projets participatifs avec les enfants (il en existe plus d'une dizaine au sein du Plan), il est possible pour chacun des ministres ou administrations compétents de proposer une ou plusieurs nouvelles actions qui soient issues des consultations menées auprès des enfants. Ces nouveaux projets peuvent être proposés chaque fin d'année au Gouvernement, ce qui permet ainsi au Plan d'évoluer au fur et à mesure des besoins récoltés.

VERS UNE SOCIÉTÉ SANS CONFIANCE ?

Les risques du numérique et de l'automatisation du lien social

« Sans confiance, aucune société n'est possible ! »

Pour Mark Hunyadi, la confiance est l'élément fondamental qui permet à la société de tenir ensemble. Tous ceux dont le métier se situe dans l'aide le savent bien et travaillent d'ailleurs à retisser ce lien de confiance chez et envers les personnes qui vivent l'exclusion.

Pourtant, selon lui, une menace pèse sur cette confiance socle de la cohésion sociale avec l'arrivée des nouvelles technologies et le numérique en général.

MARC HUNYADI

Professeur de philosophie morale et politique à l'Université de Louvain

Cet article a été rédigé sur la base de l'intervention de Mark Hunyadi au colloque du 1^{er} décembre 2022 à l'occasion des 30 ans de la Cohésion sociale en Wallonie

Qu'est-ce que la confiance ?

Mark Hunyadi propose une définition de la confiance bien plus large que celle qui est donnée d'ordinaire.

Selon lui, la confiance concerne l'ensemble du monde qui nous entoure. Aucune action, aucune interaction ne pourraient avoir lieu sans un minimum de confiance. De l'enfant qui croit en ce que lui dit l'adulte, au piéton qui marche dans la rue sans penser un seul instant que le sol peut se dérober sous ses pieds ou à l'automobiliste qui croise d'autres automobilistes sans douter qu'ils partagent le même code de la route, nous pratiquons tous la confiance. Notre relation à l'environnement matériel, aux personnes et aux institutions est tissée de « cette fibre invisible qu'est la confiance ». Autrement dit, « la confiance est relation au monde ! Sans elle, aucune vie sociale n'est possible. Pour l'économie et la politique, pour la sécurité juridique, la confiance est vitale. Il s'agit du lien social élémentaire, force de liaison originelle qui permet aux humains de former une communauté et non de simplement s'agréger comme des grains de sable ».

Englobant ainsi toutes nos actions, la confiance n'en est pas moins un pari sur les attentes de comporte-

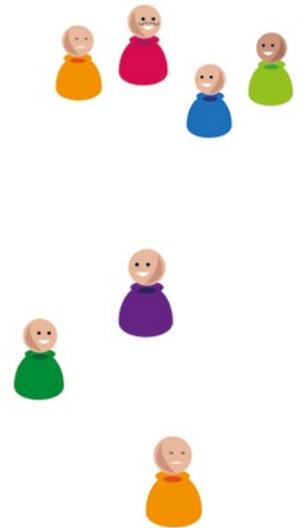
ment de toute chose qui constitue notre environnement. « Quelle que soit l'action entreprise, nous devons supposer que les objets, les personnes, les institutions avec lesquels nous interagissons vont se comporter d'une manière prévisible. »

Ainsi, ce qui fonde l'ordre social, la confiance, repose en fait sur des incertitudes : on suppose, on imagine, on espère mais on n'est jamais sûr que l'attente ne sera pas déçue. « La clé peut se casser dans la serrure, un ami peut nous trahir... C'est ce paradoxe qui caractérise la vulnérabilité de la condition humaine. »

Pour contrebalancer cette fragilité, l'homme a de tout temps tenté d'amener davantage de stabilité, en créant des règles, des lois qui régulent les activités sociales et économiques, en mettant sur pied des institutions qui organisent les relations, apportent un cadre, ou encore en inventant des outils, des techniques qui permettent de mieux contrôler son environnement.

Pour beaucoup, le numérique est une nouvelle stratégie technique inventée pour réduire les incertitudes de notre monde. Il s'inscrit dans une sorte de continuité dans l'histoire de l'humanité. Mais, pour Mark Hunyadi, c'est une illusion. « S'il semble que du silex au silicium, la même histoire se poursuive, il

« La confiance est relation au monde ! Sans elle, aucune vie sociale n'est possible. Pour l'économie et la politique, pour la sécurité juridique, la confiance est vitale. Il s'agit du lien social élémentaire, force de liaison originelle qui permet aux humains de former une communauté et non de simplement s'agréger comme des grains de sable. »



y a en réalité une rupture dont on peine encore à prendre la mesure. »

Quand la confiance est supplantée par la sécurité

Alors que la technique a toujours été mise au service de notre manière d'habiter le monde, servant à accomplir les buts de l'existence humaine, le numérique s'empare, quant à lui, de notre rapport au monde, ce qu'aucune technologie n'avait même envisagé de faire jusque-là. « Le numérique est en train de devenir la médiation obligée avec le monde. Nous assistons au remplacement global de nos relations naturelles avec les choses, personnes et institutions, par des relations à des dispositifs techniques » qui s'imposent comme intermédiaires et paramètrent nos conditions d'accès à ces choses, personnes et institutions.

Pour Mark Hunyadi, « cette colonisation de notre existence par le numérique est de nature non pas à stabiliser notre fragile condition mais à la transformer profondément, à la dénaturer ». Plutôt que de renforcer les mécanismes de confiance dont la société a besoin pour faire corps, le numérique les contourne, les rend non indispensables, et les remplace par des mécanismes de sécurité qui ramènent chaque individu à la satisfaction de ses désirs propres dans des domaines les plus variés. « Le numérique répond aux désirs au plus vite, au mieux, au plus efficace, et les exécute de manière optimale, avec le moins de source de déception possible. Tout est fait pour abolir tout jugement, toute distance réflexive, toute épaisseur entre le désir et sa satisfaction... et donc pour éviter tout recours à une mécanique de confiance. »

Le philosophe cite l'exemple des monnaies virtuelles qui, dès leur origine, furent créées pour ne plus devoir faire confiance aux divers acteurs économiques alors que, a contrario, la monnaie tradi-

tionnelle est appelée monnaie fiduciaire, c'est-à-dire qui repose sur la confiance.

Vers une automatisation de la société

En extrapolant, l'horizon qui se donne à voir est celui d'une société automatique dénuée de confiance. « Chacun deviendra le secrétaire de son propre bien-être, le fonctionnaire de sa propre satisfaction. C'est l'aube d'une société automatique, dans laquelle chacun se conformera à ce que des dispositifs automatiques attendent de lui, et où chacun attendra de ce système qu'il le satisfasse au plus près de son désir du moment. »

Si ce monde automatique n'est encore qu'exagération, Mark Hunyadi met en garde et cite plusieurs facteurs poussant activement dans cette direction. Tout d'abord, on ne peut nier « la force de frappe des géants du capitalisme numérique dont l'intérêt le plus immédiat est de coloniser intégralement la Terre, l'espace et les esprits. »

Deuxième facteur : les utilisateurs y trouvent leur compte. Le système est libidinal, confortable et addictif, il rencontre d'ailleurs un succès planétaire. C'est le facteur essentiel !

Troisième facteur : dans le but d'être encore plus satisfaisant, soit de répondre encore plus précisément aux besoins de chacun, le numérique recourt à un profilage de plus en plus important des utilisateurs, une segmentation de plus en plus fine de leur identité. Mais « cette fragmentation induit une perte du commun, de la solidarité et de la fraternité, valeurs qui apparaissent bien désuètes face à cette organisation technique du monde. »

La cohésion sociale en ligne de mire

Pour Mark Hunyadi, une telle société automatique peut inquiéter d'une manière très concrète la cohésion sociale : elle est « menacée à la racine ». « Cha-

cun avance dans son cockpit sécurisé, sans plus explorer le monde », sans plus faire l'expérience de l'autre, ni de l'inconnu.

Dans cet univers hypertechnicisé, la lutte contre l'exclusion sociale, « uniquement formulée dans des termes quantitatifs, devient un objectif chiffrable, objectivable, et donc gérable techniquement. On pourrait déterminer un socle économique de pauvreté et garantir administrativement l'accès aux droits et ce, de manière purement technique, chiffrée, quasiment automatique. »

Et Mark Hunyadi de faire référence à Alain Supiot et à ce qu'il nomme « la gouvernance par les nombres »¹ qui consiste à appréhender toute question en termes quantitatifs sur la base d'indicateurs sériés. Si on applique cette gouvernance aux secteurs de l'aide, cela revient à considérer « les travailleurs sociaux comme des exécutants de missions chiffrées, dont la fonction serait reléguée à une gestion technique et dont le public serait strictement objectivé ». Gouverner par les nombres est une manière de ne pas, de ne plus faire confiance aux agents locaux chargés de mettre en oeuvre les politiques sociales. Il ne leur serait plus demandé de « mobiliser leurs compétences intellectuelles et relationnelles pour donner une vision qualitative des conditions de vie de leurs concitoyens en difficulté », ni de décrire et de tenter de répondre aux besoins exprimés, repérés et moins encore de concevoir, d'imaginer des réponses sur mesure ou plus collectives.

Les objectifs chiffrés sont nécessaires dans une société aussi complexe que la nôtre. Mais ils ne sont pas suffisants. Une gestion purement technique tend à individualiser la lutte contre la pauvreté et à se centrer sur les aspects matériels, économiques mais elle ne garantit pas l'inclusion, l'intégration de chacun dans la société, ni la capacité à faire tenir ensemble les individus, à assurer la cohésion sociale.

Que faire pour enrayer cette automatisation de la société ?

Nous devons être vigilants. À ce que nous faisons et à ce qu'on nous fait faire, sous prétexte de rationalisation technique. Mais aussi au vocabulaire que nous employons pour parler de nos activités, de nos métiers. « Un vocabulaire exclusivement quantitatif, chiffré, objectivant, est la porte ouverte à la gestion algorithmique du social, qui elle-même se nourrit de l'idéal d'une société automatique gouvernée par des experts », une société qui n'a plus besoin de confiance, de faire confiance, de parier sur chacun pour fonctionner.

Nous devons aussi être vigilants quant à ce que nous acceptons passivement de faire ou de laisser faire. « En ce moment même, l'Union Européenne est en train de mettre sur pied un portefeuille d'identités numériques pour les 500 millions de citoyens européens, dans une précipitation et une irréflexion consternantes. Cette mesure échappe à tout débat alors même qu'elle va impacter nos vies comme aucune autre jusqu'ici, créant toutes les conditions pour établir en Europe un modèle chinois de gestion du social. »

Cette vigilance doit être soutenue, encouragée, voire organisée à trois niveaux.

Au niveau individuel, chacun doit prendre sa part de responsabilité dans la prise de conscience de ces évolutions profondes.

À un niveau collectif, il faut repenser l'éducation des jeunes générations et ne pas la limiter au cursus scolaire. Plus généralement, il faut réveiller les esprits, les consciences, nous inviter à revoir nos manières d'être, notre rapport au monde et aux autres : « la performance n'est pas forcément la valeur suprême, l'harmonie peut être supérieure à la concurrence, la réussite individuelle doit passer par l'épanouissement relationnel ».

Enfin, le philosophe plaide pour que soit créée une institution à la hauteur des enjeux du numérique. « Il n'est pas normal que ce soient les géants du numérique qui aient en main l'avenir de nos sociétés. Il est urgent de recréer de l'intelligence collective en ce monde. »

Mark Hunyadi est professeur de philosophie morale et politique à l'Université de Louvain, où il a fondé le Centre de recherche en philosophie pratique « Europé » qu'il a dirigé de 2008 à 2018, et chroniqueur philosophique au journal Le Temps (Lausanne). Il consacre ses travaux à l'éthique fondamentale et appliquée, mais aussi à l'éthique des nanotechnologies et au posthumanisme, courant de pensée qui entend améliorer la nature humaine par des moyens technologiques. Auteur de nombreux ouvrages dont « Au début est la confiance », paru aux Éditions Le Bord de l'eau en 2020 et tout dernièrement « Le Second âge de l'individu. Pour une nouvelle émancipation »

1. Supiot A., *La Gouvernance par les nombres*, Cours au Collège de France (2012 - 2014), Ed. Fayard, col. Poids et mesures du monde, 2015, 520 p.

Système, enjeux de long terme et vision de

LA COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE À L'HORIZON 2050

En 2022, afin de commémorer ses trente ans d'existence, la Direction de la Cohésion sociale (DiCS) du SPW Intérieur & Action sociale s'est lancé le défi de tourner le regard vers l'avenir en projetant ce qu'elle souhaite que devienne la cohésion sociale à l'horizon 2050. Pour la guider et l'accompagner dans cette démarche prospective, elle a fait appel à l'Institut Destrée et son *Wallonia Policy Lab* et invité à y participer une quinzaine de personnes, attachées à l'équipe ou en provenance de services partenaires.

PHILIPPE DESTATTE

Président de l'Institut Destrée,
Professeur de prospective

Cette vision devait prendre en compte les évolutions possibles de l'environnement et les transformations souhaitées du modèle qui a été construit par cette administration au fil des ans en Wallonie.

Cet article déroule le cheminement suivi par les participants et propose dans les dernières pages le texte abouti au terme de celui-ci et présenté lors de l'événement commémoratif.

La démarche de prospective a été articulée en trois phases :

- l'établissement du diagnostic prospectif ;
- l'identification des enjeux de long terme par l'élaboration de scénarios exploratoires ;
- la formulation d'une vision prospective de la cohésion sociale en Wallonie, qui réponde aux enjeux de long terme en déterminant des valeurs, des finalités, de grands projets porteurs de sens.

L'établissement du diagnostic prospectif

La gestion de la connaissance destinée à construire ce diagnostic prospectif a nécessité une appropriation des différents rapports et analyses préalablement réalisés par la DiCS¹, mais aussi du Rapport sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies², des travaux du Conseil de l'Europe³ et de la Commission européenne⁴, des droits fondamentaux constitutionnels belges⁵, ainsi que de l'Indice de situation sociale de la Wallonie 2022 élaboré par l'IWEPs⁶.

Dans un premier temps, il s'agissait de décrire le système de la cohésion sociale en Wallonie en identifiant les variables pertinentes (acteurs et facteurs), les relations entre celles-ci ainsi que leurs évolutions

possibles. Une cartographie simplifiée de la réalité basée sur la représentation qu'en avaient la quinzaine d'acteurs rassemblés a été réalisée.

Dans leur volonté d'établir et de comprendre le système et les sous-systèmes de la cohésion sociale en Wallonie, les participants ont identifié deux configurations possibles et complémentaires. D'une part, ils ont lu le système des acteurs publics wallons dans une gouvernance multiniveaux : fédéral, régional, communautaire, communal. D'autre part, ils ont montré un système de cohésion sociale en Wallonie structuré autour de variables qui se réfèrent à la fois à la proximité (décohésion sociale et fragilisation sociétale, démocratie et gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises, etc.) et à une approche plus globale (dépendance vis-à-vis des institutions internationales, vieillissement de la population, immigration, système capitaliste impactant la cohésion sociale, etc.), en plaçant les finalités et les valeurs au centre du système. (Voir figure 1 page suivante)

L'analyse par le groupe des interrelations entre les niveaux régional et communal a mis en évidence l'importance de trouver un équilibre entre la subsidiarité et la complémentarité entre les niveaux de gouvernance. En effet, il existe une logique de trans-

FIG.1 : SYSTÈME DE COHÉSION SOCIALE (INDIVIDUEL ET COLLECTIF)



fert de missions et de subventions vers le local, phénomène a priori positif, car cela permet de mieux prendre en compte le contexte spécifique d'action. Néanmoins, cette approche souffre d'un manque de transversalité et de soutien au niveau régional. De plus, la relation actuelle entre les niveaux de pouvoir est de type verticale-descendante, ce qui se traduit par des nœuds entre niveaux de pouvoirs dans une réalité budgétaire contraignante.

Dans la mise en œuvre des Plans de cohésion sociale (PCS), on observe un déficit de contractualisation pour rencontrer les critères régionaux de cette politique publique. Les PCS travaillent sur les symptômes au niveau local alors qu'il est nécessaire de travailler complémentaiement sur les causes au niveau régional. Parallèlement, de nombreuses actions informelles citoyennes émergent en faveur de la cohésion. Les besoins d'empowerment et d'éducation se révèlent centraux et suscitent un appel à davantage de dynamiques endogènes, les citoyens étant à la fois les premiers acteurs de la cohésion sociale et les bénéficiaires. Dans la pratique, les niveaux de pouvoir ne suivent pas quand il s'agit de donner les moyens aux échelons locaux.

En seconde analyse, les interrelations entre le sous-système de la numérisation et celui des acteurs publics a révélé une relation déséquilibrée entre la Région et les communes. Celle-ci se traduit par une politique de saupoudrage d'appels à projets sans taille critique à porter par les communes.

Le concept de fragilité a été considéré comme déterminant au sein du système de la cohésion sociale, compte tenu de la définition de celui-ci, telle que donnée par l'OCDE : « la conjonction d'une

exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de l'État, d'un système ou d'une communauté à gérer, absorber ou atténuer ces risques. Elle se mesure sur une échelle d'intensité selon six dimensions : économique, environnementale, politique, sécuritaire, sociale et humaine⁷ ». Cette dimension humaine a été ajoutée pour mettre en évidence l'importance d'un investissement dans le bien-être et les moyens de subsistance des populations.

Cette approche a permis aux participants à la réflexion sur la cohésion sociale d'insister sur la variable clé que constitue le sens, l'idée qui rend l'action intelligible. En effet, un individu ne peut pas s'engager en faveur de la cohésion s'il ne trouve pas avant tout un sens à sa vie et si son bien-être individuel n'est pas rencontré. La question du pourquoi, l'anxiété qu'elle

génère, sont autant de freins ou de moteurs pour l'engagement citoyen. Les participants ont estimé que cette notion de sens s'inscrivait dans le facteur : *finalités et valeurs au sein du système de cohésion sociale*. Ce facteur constitue également l'objectif à atteindre pour la réflexion.

Cette même discussion a amené les participants à utiliser le concept de *citoyen-acteur*, par référence à la tripartition de la citoyenneté de la sociologue Dominique Schnapper, à savoir ses dimensions juridique, politique et sociale⁸.

La notion de citoyenneté est distinguée de celle de résident dans la mesure où l'individu est reconnu et possède une citoyenneté juridique, pour pouvoir revendiquer son accès aux droits sociaux et aux politiques sociales. Actuellement, toute une série de clandestins sont en dehors des radars des politiques sociales et se voient ainsi privés de cette citoyenneté.

Par ailleurs, le groupe est revenu sur la tension qui existe entre les plans de lutte contre la pauvreté et ceux en faveur de la cohésion sociale : les premiers portent sur l'accès aux droits sociaux de type *matériel* (le droit à un logement, à une bonne alimentation, etc.) sans prendre en compte l'accès à des droits de type plutôt *immatériel*, tels que le droit à un environnement de qualité, à des relations sociales de qualité, etc., pour lesquels agissent les plans de cohésion sociale. Les participants ont donc rappelé que lutter contre la pauvreté n'est jamais qu'un maillon parmi d'autres nécessaires pour atteindre la cohésion sociale. La concurrence entre ces deux concepts au sein des politiques publiques met donc à mal la lutte en faveur de la cohésion sociale.

Concernant la boîte noire *système capitaliste* inscrite dans le système de cohésion sociale, le groupe a insisté sur le fait que la question des surprofits faisait pleinement partie du système et que, sans activer cette variable, le système se transformera difficilement. Cette réflexion montre l'importance de déterminer quel récit la population souhaite construire, si elle veut atteindre l'harmonie sociétale plutôt que poursuivre la croissance économique.

L'élaboration de scénarios exploratoires

Les scénarios de la cohésion sociale à l'horizon 2050 ont été réalisés par la méthode de la boussole de l'avenir. Cette démarche implique la définition des facteurs clés d'évolution de la cohésion sociale en Wallonie et ensuite la sélection des deux facteurs les plus structurants pour élaborer quatre scénarios de base. La rédaction de scénarios n'a d'autre vocation que de faire émerger des enjeux, c'est-à-dire des questions auxquelles il s'agira de répondre dans la phase suivante afin de formuler non plus des futurs possibles de la société et de la cohésion sociale, mais ceux ou celui souhaitable(s), espéré(s).

À cette fin, deux sous-groupes ont été constitués et invités à identifier les variables clés motrices de la cohésion sociale et leur dynamique évolutive pour en sélectionner deux et structurer, chacun, les quatre quadrants de la boussole, chaque cadran correspondant à un scénario.

Dans le premier groupe, la variable *capacité d'action* reprise sur l'axe vertical est plutôt de type matériel, car centrée sur les ressources et les moyens, tandis que la variable *axe relationnel* est davantage de type immatériel et en lien avec la gouvernance. L'axe relationnel ne doit pas être connoté positivement ou négativement, car la densité des relations sociales n'est pas nécessairement davantage positive que négative.

Concernant l'axe vertical, il fait référence à l'*empowerment* des citoyens, à leur place dans la prise de décision et la gouvernance.

Le deuxième groupe de travail a choisi le facteur *gouvernance* comme variable clé sur l'axe vertical. La gouvernance descendante fait référence à un pouvoir de décision concentré entre les mains de quelques acteurs : élus, partis politiques et lobbies. La gouvernance ascendante fait quant à elle référence au partage du pouvoir, à la coresponsabilité et à une gouvernance davantage collective. Pour ce qui concerne l'axe horizontal, la façon de penser l'avenir en silo, de manière sectorielle et individuelle, s'oppose à une perspective davantage transversale, collective et inclusive.

Les variables complémentaires à activer qui ont été proposées par les deux groupes pour l'élaboration des scénarios sont : l'évolution du climat en termes

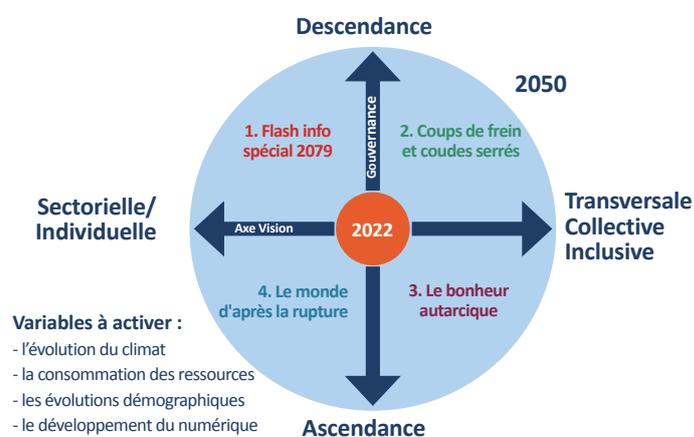
de menace pour la cohésion sociale, la consommation des ressources tant monétaires que temporelles, énergétiques et matérielles, les évolutions démographiques ainsi que le développement du numérique.

BOUSSOLE D'ÉLABORATION DE SCÉNARIOS À 2050 GROUPE 1



SPW-DICS-2022-10-13

BOUSSOLE D'ÉLABORATION DE SCÉNARIOS À 2050 GROUPE 2



SPW-DICS-2022-10-13

Partant de là, les deux groupes ont élaboré le squelette de leurs scénarios respectifs et, au total, huit scénarios tirant vers les extrêmes ont été imaginés pour esquisser des futurs possibles :

1. *La sobriété heureuse en autonomie locale* est un récit qui valorise la solidarité au niveau micro, avec une forte autonomie de résilience locale, la conscience des risques qui pèsent sur la planète et les humains. Le scénario active et valorise les compétences et connaissances personnelles et locales et permet la numérisation des outils de développement. Il contient une dimension autarcique par la relocalisation d'activités, un habitat adapté aux tensions environnementales et énergétiques, ainsi

qu'une recherche de la bonne santé par des moyens naturels.

2. *Une société solidaire sans garant* valorise une solidarité macro avec une forte participation citoyenne dans une société post-État-providence où s'affirme la nécessité d'inventer de nouvelles régulations pour maintenir et développer une société solidaire et démocratique. Le pouvoir devient beaucoup plus participatif avec la coconstruction de politiques et solidarités collectives.

3. *Du rouge au vert* : scénario construit sur les lendemains d'une guerre, il débouche sur un monde très structuré autour de la durabilité. Tout projet est validé à condition qu'il serve la collectivité. Chaque entreprise doit fournir de l'emploi à un maximum de personnes et le choix de son implantation est étudié : accès aux transports en commun, impact sur l'environnement, technologie poussée pour réduire la pollution. Les politiques de cohésion sociale sont axées sur le dernier droit à travailler : l'embellissement des quartiers et les relations de voisinage.

4. *Transhumanisme* : cette société transhumaniste voit la numérisation prédominer et permettre à chaque citoyen d'activer ses propres ressources afin de s'autosatisfaire. La loi du plus fort est le maître mot, car ceux qui ne sont pas capables d'utiliser les ressources numériques sont exclus et livrés à eux-mêmes. Tout est surveillé, calculé et truqué pour diriger l'individu selon la volonté de l'État et éviter toute rébellion contre le système tout en laissant une marge de manœuvre à l'individu pour rencontrer ses besoins secondaires.

5. *Flash info spécial 2079* : faute de gouvernement depuis plus de 500 jours, le consortium de 50 dirigeants des plus grosses entreprises a pris le pouvoir. Ils ne reconnaissent plus aucun parti politique et leur programme n'a qu'un objectif : la croissance économique et le profit. Les dirigeants annoncent la privatisation des sources d'eau, des forêts, carrières, fleuves, territoires maritimes et aériens. Le désengagement de l'État de la cohésion sociale est total, laisse la place à la charité et génère de la ségrégation.

6. *Coups de freins et coudes serrés* : après les crises et l'échec des Objectifs de développement durable (ODD), les Nations Unies se mobilisent pour construire un monde pacifique. La solidarité est placée au cœur d'un projet collectif de société, pour les générations actuelles et à venir. L'ONU est dotée d'un pouvoir d'intervention renforcé. Dans une Belgique confédéralisée, une plus grande contribution est demandée aux citoyens fortunés et aux multinationales, les services publics jouent un rôle central pour transformer la société : sobriété forcée, réparabilité et recyclage, revenu universel payé en monnaie locale, indice de Bonheur national brut.

7. *Le bonheur autarcique* : un monde résilient s'est mis en place après un coup d'État citoyen qui a rendu le sens à la vie à chacun. L'humain a pris une place centrale. La société cohésive a été bâtie pour être plus adaptée aux aspirations de la population et est devenue un modèle de démocratie directe et polycentrée où chacun se sent responsable de tous. La relocalisation de la production et de la prestation de services a permis d'atteindre des objectifs de « dé-surconsommation », de sobriété et de bien-être.

8. *Le monde d'après, la rupture* : faisant suite à la grande pénurie de 2035 consécutive à la rupture des chaînes d'approvisionnement alimentaires, l'effondrement des banques et des monnaies d'État, un nouveau monde totalement numérisé et décentralisé a changé les rapports sociaux entre les individus. Ils se sont organisés en toutes petites communautés autosuffisantes. Les conflits entre clans éclatent régulièrement, faisant de nombreuses victimes. Le seul bien commun qui reste à cette humanité est le réseau internet détenu par une grande mafia qui en contrôle les flux et les contenus.

L'identification des enjeux de long terme

Les scénarios servent non seulement à explorer et à coloniser intellectuellement le futur, mais aussi à formuler une série d'enjeux de long terme pour permettre de s'orienter vers la vision d'avenir. Treize ont été identifiés collectivement :

1. Comment éviter une désorganisation sociale face à une économie totalitaire, porteuse d'attaques contre la démocratie, de la confiscation du bien commun et des ressources naturelles, d'archipellisation de la cohésion sociale et du repli identitaire ?
2. Comment, dans un système de gouvernance hyperorganisé et hypercontrôlé, du global au local, maintenir des espaces de liberté suffisants pour permettre l'innovation, la créativité, le sens, la place de la nature humaine ?
3. Comment s'assurer de la loyauté des gouvernants vis-à-vis des droits fondamentaux dans un système démocratique où la place du citoyen et de la citoyenne est questionnée ?
4. Comment ancrer à nouveau une cohésion et une résilience au niveau local tout en gardant une capacité d'action au niveau plus global, et une capacité technique d'adresser les enjeux ?
5. Comment impliquer et coconstruire des politiques collectives tout en maintenant un leadership, un savoir-faire, une anticipation et une réactivité, une mémoire et une continuité d'action suffisante pour affronter les grands défis ?
6. Comment maintenir de hauts niveaux de connaissances et de compétences fondés sur les échanges

internationaux dans un monde qui se replierait sur des communautés plus nationales, voire locales, et où le numérique serait très sobre ?

7. Comment, dans un monde de plus en plus numérique, interconnecté, virtuel et tendu par des ressources réduites, garder le contrôle, maintenir le sens, la vie en société ? C'est-à-dire un monde de liberté, en paix et véritablement durable pour l'être humain et le vivant ?

8. Comment concilier une grande capacité de résilience, de solidarité communautaire, voire familiale, de sécurité physique et culturelle, avec une ouverture, une intégration, et une cohésion sociale ouverte (assimilation), et maintenir la richesse du collectif, de l'espace public ? Comment faire encore société ?

9. Comment organiser une solidarité dans un système diversifié, sage, cohérent, en croissance, et performant ? Mais où des faiblesses territoriales ou sectorielles existent, où l'ensemble n'existe pas ou est faible en termes de capacité de gouvernance et d'action ?

10. Comment concilier la définition d'une vision du bien de tous, valoriser et mettre en œuvre l'ensemble des droits, tout en maintenant des capacités d'innovation, de réelle liberté et d'espace d'action individuelle dans la population ?

11. Comment garder un modèle partagé qui respecte les diversités et s'invente un récit commun qui soit coconstruit et appropriable, et qui soit capable d'engager une mise en œuvre pragmatique ?

12. Comment faire en sorte que chacun soit en capacité de s'élever au-dessus de ses besoins primaires et de participer à un effort collectif en vue de promouvoir les droits fondamentaux et la cohésion sociale ?

13. Comment outiller, éduquer les citoyennes et citoyens pour se défendre et se donner des espaces de pensée et d'action dans un système étatique et numérique qui restreint ?

Les participantes et les participants se sont appliqués collectivement à répondre à ces enjeux sous forme de futurs souhaitables, étape obligée vers le passage à la vision partagée à l'horizon choisi.

La formulation d'une vision prospective de la cohésion sociale en Wallonie

Une vision prospective se compose généralement de quatre éléments :

- des finalités, c'est-à-dire des buts ultimes, perçus comme possibles, que l'organisation va s'efforcer de réaliser ;
- des projets majeurs qui dessinent le futur. Ce sont

les effets escomptés des actions et des chantiers déterminants que l'on aura menés à bien ;

- un système de valeurs partagées. Il s'agit de l'énonciation des valeurs qui lient les parties prenantes et qui vont leur permettre de gérer leurs différences, pour prendre le chemin de la vision, pour travailler aux axes stratégiques ;
- une volonté collective d'atteindre ces objectifs. C'est l'expression de la cohésion des parties prenantes et de leur détermination à s'investir dans la construction d'un avenir commun, ce qui implique qu'elles apparaissent dans la vision⁹.

La dernière étape a permis de formuler finalités, projets majeurs et volonté commune d'aboutir, donnant lieu à la rédaction d'une vision idéale de la cohésion sociale pour la Wallonie à l'horizon 2050, qui a été présentée à l'occasion de l'événement organisé fin 2022 pour commémorer les 30 ans de la cohésion sociale en Wallonie. Nous vous livrons le texte dans son intégralité aux pages suivantes.

Philippe Destatte est professeur d'histoire et de prospective. Il enseigne à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne et à l'Université de Tunis El Manar. Il est Président de l'Institut Destrée et fondateur et CEO de PRO-TE-IN srl (Prospective territoriale, technologique et industrielle)

1. *Portail de la cohésion sociale* - SPW, 2022, <http://cohesionsociale.wallonie.be/content/definitions-cohesion-sociale>

2. *Rapport sur les objectifs de développement durable* 2019, p. 4, ONU, 2020. https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf

3. Notamment : *Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale*, approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 7 juillet 2010, p. 2. https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf

4. Par exemple : *La cohésion en Europe à l'horizon 2050*, 8^e Rapport sur la CESt, Décembre 2021. https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion8/8cr_fr.pdf

5. *Constitution belge*, Article 23. https://www.senate.be/doc/const_fr.html

6. Deprez A., Reginster I. et Ruyters Ch., *Indice de la situation sociale de la Wallonie, Analyse et perspectives sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie*, Namur, IWEPS, Octobre 2022. https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2022/10/RR50_ISS2022-2.pdf

7. *States of Fragility 2022*, Paris, OCDE, 2022. <https://doi.org/10.1787/c7fedf5e-en>. « Le Cadre multidimensionnel sur la fragilité, en décrivant le rapport d'équilibre entre les risques et les capacités à y faire face dans ces six dimensions, aide à mieux comprendre les déterminants et les conséquences de la fragilité, et notamment les réponses à apporter dans les contextes concernés. »

8. Schnapper D. et Bachelier Ch., *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000.

9. Destatte Ph. et Durance Ph., *Les mots-clés de la prospective...*, p. 53

UNE VISION DE LA COHÉSION SOCIALE POUR LA WALLONIE À L'HORIZON 2050

En Wallonie, la solidarité est une idée profonde, forgée dans les anciennes industries du charbon, de l'acier, du textile et du verre. C'est là que les fortes amitiés de travail, de joies et de misères, ont pu rapprocher les femmes et les hommes des villes et des campagnes, d'ici et aussi du très loin ailleurs. Quand les activités industrielles d'hier se sont effondrées pour faire progressivement place à celles plus dynamiques d'aujourd'hui et de demain – numérique, sciences du vivant, aéronautique, recyclage, etc. –, les besoins de cohésion sociale ont été et sont restés considérables. Il s'agit d'assurer aux individus et aux groupes l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel. Il s'agit également de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, quel qu'il soit, et d'où qu'il vienne.

Cette reconnaissance des droits, ces réponses de la collectivité et de l'État aux fragilités des individus sont indissociables de la responsabilité personnelle. Celle-ci implique que chaque Wallonne et Wallon s'investisse dans une société commune et y contribue par sa volonté, par son engagement et par son travail. On nomme cela le civisme, c'est-à-dire le dévouement que nous devons, chacun, consacrer à la société que nous formons ensemble. Ainsi, le processus de cohésion sociale n'est pas unilatéral : il est réciproque, partagé, commun.

Cinq grandes finalités, cinq buts ultimes constituent la vision de la cohésion sociale que la Wallonie, la DiCS, ses partenaires, pourraient atteindre à l'horizon 2050.

Un État indépendant, stratège, fiable et loyal

Se fondant sur un système éducatif et de formation de qualité, une solide sécurité sociale, des soins de santé modernes ainsi que des investissements conséquents dans la recherche, l'État se donne de véritables capacités d'agir. Il déploie, dans une dynamique de long terme, davantage de politiques anticipatrices, préventives et réactives au profit de la cohésion sociale. Ainsi, les acteurs en charge de la cohésion peuvent compter sur un véritable partenaire : un État indépendant, stratège, fiable et loyal qui les aiguille face à l'incertitude et les appuie dans la mise en œuvre de politiques collectives.

L'État a repris son rôle d'arbitre impartial et de régulateur respecté parce qu'il est parvenu à empêcher une privatisation des biens communs, à endiguer la loi du plus fort, à combattre la financiarisation et la marchandisation des ressources ainsi que le délitement de l'économie. Désormais, nous vivons dans un monde où la sphère privée est consciente des enjeux et assume la responsabilité de ses choix et décisions. Vigilante et adéquatement impliquée, la société civile s'est, elle aussi, dépassée pour devenir une actrice à part entière de la cohésion.

Une société qui élimine toute forme de discrimination

Une société cohésive est une société qui élimine toute forme de discrimination. Cette société pratique pleinement la mixité sociale et encourage le brassage des populations. Chaque citoyen grandit désormais en dépassant sa peur de l'Autre et en renforçant son empathie. Ainsi, la société nouvelle confère aux citoyens les valeurs d'équité et de tolérance et promeut les intérêts collectifs avant les intérêts individuels.

Cette équité a été rendue possible grâce à un système scolaire qui développe l'esprit critique et favorise les valeurs du vivre-ensemble. L'éducation au vivre-ensemble y est centrale, bien pensée, bien mise en œuvre, depuis la famille jusqu'à la formation tout au long de la vie, via l'école, l'éducation populaire, un service citoyen universel. Cette éducation ne vise pas à légitimer ni à perpétuer l'ordre établi, mais bien à permettre aux citoyennes et citoyens de s'émanciper, de se responsabiliser et de s'investir dans un monde qu'ils rendront ouvert et bienheureux.

Un accès effectif à l'emploi, au logement, à la culture, à un environnement sain et une réelle égalité territoriale ont également contribué à faire naître cette société cohésive.

Une justice sociale, environnementale et climatique

Éviter les fractures de notre société nécessite également d'instaurer, à côté de la justice sociale, une réelle justice environnementale et climatique. Tout comme la justice sociale, elle s'organise au sein des générations, mais aussi entre elles. À l'échelle temporelle, la justice environnementale et climatique ajoute celle de la géographie : à l'ère de l'anthropocène, les prédatations humaines ne se répartissent pas uniformément sur tous les territoires, tous les pays, tous les continents.

Une économie locale et circulaire peut répondre à la dégradation de la situation environnementale et climatique, et renforcer le lien social qui devrait animer l'humanité. L'économie se relocalise en faveur d'une société fondée sur la réciprocité, notamment grâce à la promotion d'une économie davantage basée sur l'usage et le partage.

Les actes de solidarité, formels et informels, financiers ou non, sont désormais reconnus comme des facteurs clés. La solidarité est ainsi inscrite dans la mise en œuvre concrète des droits humains. L'ONU et l'UE se sont dotées de pouvoirs d'intervention renforcés qui leur confèrent à la fois de plus grandes libertés d'action et des pouvoirs de



contrôle élargis. Des amendes très sévères sont imposées aux firmes européennes et aux entreprises importatrices qui ne respectent pas la nouvelle génération des Objectifs de développement durable rendus plus exigeants.

Une démocratie nouvelle vecteur de sécurité, de bien-être et de bonheur

Parlements, gouvernements, Justice, État exercent leur pouvoir dans le respect de la liberté de chacun ainsi que dans la séparation stricte de leurs domaines d'actions et prérogatives. Les élues et les élus assument pleinement leur responsabilité de cultiver l'intérêt général, de garder le contrôle sur les acteurs qui mettraient l'économique ou le numérique au-dessus de l'éthique. Ils tiennent à distance les égoïsmes, les détournements de sens et de moyens, les stratégies autocentrées qui compromettent les ambitions partagées de la société. Loyaux à l'égard de leurs valeurs, échappant aux intérêts de partis, les représentants du peuple sont responsables et rendent compte devant la société tout entière. Portant leur regard au loin, ils s'attachent à prévenir plutôt qu'à guérir, à anticiper plutôt qu'à subir.

La démocratie se revivifie par une véritable participation citoyenne permettant de mener des processus de délibération et d'élaborer des politiques collectives pertinentes et efficaces. L'action publique se fonde sur des principes de coresponsabilité, de coconstruction et de polycentrisme. Les citoyens sont désormais de véritables acteurs du devenir collectif, soutenus par les chercheurs qui jouent un rôle central en appui de ces innovations. Les responsables politiques font confiance à une Administration indépendante, remotivée et redynamisée, qu'ils mobilisent en première ligne.

La gouvernance en matière de sécurité physique et culturelle ainsi que de cohésion sociale articule les efforts et les dynamiques descendantes et ascendantes dans une saine complémentarité plutôt que dans une logique hiérarchique. Les élues et les élus sont conscients que les professionnels de terrain, de même que les citoyennes et les citoyens, sont les plus à même de rendre compte des réalités. Ainsi, les dispositifs et Plans de cohésion sociale travaillent-ils sur les symptômes de décohésion au niveau local tandis qu'en parallèle, le niveau régional s'attache à remédier aux causes profondes. Dans cette gouvernance multiniveaux contractualisée, chacun prend conscience des enjeux vécus et à relever aux autres niveaux.

Un réenchantement du monde

Se mobiliser en faveur de la cohésion sociale, c'est avant tout se donner le temps de rêver et construire ensemble de nouveaux grands récits connectés au vivant afin de réenchanter notre monde. C'est aussi avoir foi dans la capacité des générations futures de prendre mieux en compte les enjeux qui leur sont transmis. C'est pourquoi l'art et la culture qui inspirent ces conceptions et nous narrent l'avenir sont tellement nécessaires et fortement encouragés. C'est la conviction profonde du bien commun qui fonde une planète où les humains ne se veulent pas tout puissants et veulent vivre en symbiose avec la faune et la flore.

Pour réaliser ce projet et en mesurer l'avancement, les indicateurs de bien-être sociétal intergénérationnel ont remplacé les indicateurs économiques de croissance. Le modèle productiviste, dépassé par son incapacité à répondre aux besoins humains et environnementaux ainsi qu'aux défis climatiques, est abandonné au profit d'un monde où les femmes et les hommes ont appris à trouver ou à redonner un sens à leur existence autrement que par l'accumulation de biens et de services marchands.

En conclusion. Faire richesse commune : sagesse, prospérité et épanouissement

Face au risque de désorganisation sociale portée par une économie débridée qui pouvait s'avérer totalitaire, mettre en cause la démocratie, confisquer l'intérêt général, induire le repli identitaire et l'archipellisation de la cohésion sociale, la société wallonne sait affirmer et promouvoir le bien commun. Celui-ci consiste d'abord à *faire richesse commune*, c'est-à-dire à la fois sagesse, prospérité et épanouissement, « l'ensemble des principes, des règles, des institutions et des moyens qui permettent de promouvoir et garantir l'existence de tous les membres d'une communauté humaine¹⁰ ».

La reconnaissance et l'inscription progressive des notions centrales d'humanité et de bien commun dans tous les textes de référence, du global au local, donnent une nouvelle consistance tant à la société qu'à la démocratie.

De la commune à l'Europe, ainsi que dans les organes où une gouvernance mondiale s'esquisse et s'élabore, le patrimoine matériel et immatériel, les ressources de la biosphère, les connaissances sont protégés par le Droit comme autant de biens précieux pour la survie de l'humanité.

C'est sur cette base de coresponsabilité pour le bien-être de l'humanité que réfléchissent et agissent désormais tous les acteurs de la société. C'est à cette aune que se développe le ciment de la cohésion sociale : une humanité, mais aussi une Wallonie où chacun se sent responsable non seulement de lui-même, mais aussi des autres.

10. PETRELLA R., *Le bien commun : Éloge de la solidarité*, p.13, Bruxelles, Labor, 1996.



On a fêté

30 ANS

AU SERVICE DE

LA COHÉSION SOCIALE

le 1^{er} décembre 2022

La cohésion sociale a 30 ans ! À cette occasion, la DiCS organisait à Namur, début décembre 2022, une matinée consacrée à l'histoire, au présent et à l'avenir de la cohésion sociale en Wallonie. Les nombreux travailleurs sociaux, collaborateurs et responsables de projets qui avaient répondu présents ont pu assister aux interventions de Carine Jansen, Marc Hunyadi et Philippe Destatte, ponctuées de témoignages vidéo, séquences musicales et autres mises en scène plus théâtrales. Une journée festive pour célébrer le chemin parcouru, et celui à venir.



Sur le parking de la place d'Armes, habillée par un marché de Noël de circonstances, les plaques d'immatriculation témoignent déjà de l'étendue du réseau convié pour cet anniversaire particulier... De Beyne-Heusay à Bastogne, Mouscron ou Jodoigne, les responsables de tout bord et partenaires de tout poil se sont rassemblés pour l'occasion : la Direction de la Cohésion sociale (DiCS) a 30 ans !



Quelque 300 personnes avaient répondu à l'invitation. De suite plongées dans l'ambiance d'une journée placée sous le signe de la convivialité, elles ont été accueillies dans le grand hall du bâtiment de la Bourse par un groupe de musiciens, avant de venir combler la salle de l'amphithéâtre où les attendait un programme mêlant humour et sérieux, le tout orchestré par Pierre Lafleur, véritable showman capable de jouer plusieurs registres et de tenir en haleine le public.

30 ans de service

C'est précisément le 2 mai 1992 qu'est né l'ancêtre de la DiCS, la Cellule d'intégration sociale (CIS), « notamment marquée par le rapport du Commissariat royal de l'immigration de 1990, mais aussi des émeutes de jeunes d'origine immigrée en mal d'avenir à Bruxelles en 1991 », raconte Carine Jansen. « Les missions de la CIS étaient alors la coordination, l'accompagnement, l'évaluation et l'impulsion d'initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Région wallonne. »

Dans une discussion entrecoupée de témoignages audiovisuels, la directrice de la DiCS retrace l'évolution parcourue. Lancement de l'opération Été solidaire en 1994, pérennisation des missions



Quelques phrases recueillies auprès de participants à la journée

J'aime beaucoup l'idée de coresponsabilité qu'il y a dans la cohésion sociale. Ce n'est pas seulement l'affaire de quelques-uns mais de tous !

Ce qui me vient en tête quand on évoque la cohésion sociale. Je dirais les mots : partenariat, transversalité, réseau, innovation, ...

Ah ce qui est vraiment rafraichissant, c'est la dynamique ascendante. On écoute d'abord les gens parler de leurs problèmes, de ce qui, de leur point de vue, pourrait réduire les inégalités ; puis, on construit les projets.



C. Jansen



M. Hunyadi



Ph. Destatte

de la Cellule sous le nom de Direction interdépartementale de l'intégration sociale (DIIS) par le Gouvernement wallon en 1998, introduction sous l'influence du Conseil de l'Europe d'un objectif stratégique de cohésion sociale dans le contrat d'avenir pour la Wallonie en 2000, inclusion au sein du service public wallon et lancement des Plans de cohésion sociale en 2008, etc. De la première matérialisation institutionnelle de 1992 à la DiCS actuelle, la route fut longue. « Nous avons été des précurseurs », souligne-t-elle. « Ce qui est communément admis aujourd'hui était très novateur à l'époque. Nous avons prôné le partenariat avec les communes, les CPAS et les acteurs de terrain, la participation dès l'élaboration des projets, la transversalité et le décloisonnement, l'innovation sociale... »

Et Carine Jansen est sans doute la mieux placée pour relater ainsi l'histoire de la cohésion sociale en Wallonie. Car cet anniversaire est aussi l'occasion de célébrer la fin de carrière de cette forte personnalité qui a porté la DiCS depuis ses prémises. Ce jour-là, à Namur, l'émotion est donc au rendez-vous. « Mon seul regret, c'est que les inégalités sociales perdurent... Mon rêve de justice sociale et d'équité n'est pas exaucé », poursuit-elle pour conclure en souhaitant le meilleur à ceux et celles qui prendront sa relève, à la faveur d'un proverbe tibétain : « Le bonheur n'est pas au bout de la route, c'est la route le bonheur. »

Des témoignages vidéo de différentes personnalités (responsables de la Fédération des CPAS, de l'UVCW, d'UNIA, du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, de la Division de la cohésion sociale, de la recherche et de l'anticipation du Conseil de l'Europe, du réseau international TOGETHER, etc.), agrémentés d'anecdotes, viendront ponctuer cette intervention de transmission de la mémoire et du flambeau aux nombreux participants.

La cohésion sociale, qu'est-ce que c'est ?

Définir la cohésion sociale n'est pas chose aisée. De façon pédagogique, une capsule vidéo en explique les grands principes (lutte contre l'exclusion sociale et la ségrégation de certains groupes de la population, accès aux droits fondamentaux, inclusion sociale, etc.) avant de souligner qu'« une société cohésive vise un équilibre entre les individus et une diminution des inégalités, sans pour autant nier les besoins spécifiques de chacun ». En résumé, « une société solidaire et coresponsable, où il fait bon vivre ensemble, chacun partageant un même ensemble de valeurs et de règles de vie » et « où il n'y a pas de perdants, mais que des gagnants ».

Trois élus du Gouvernement wallon donnent également dans une courte interview filmée leur vision du concept. Il s'agit pour Elio Di Rupo, Ministre-Président, du « résultat d'un engagement, d'un combat pour que chacun trouve sa place », quand Christie Morreale, Vice-Présidente et ministre de l'Emploi, de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances, parle de « ciment pour relier les citoyens et garantir les droits fondamentaux », tandis que Christophe Collignon, ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, préfère parler de « progrès



partagé par le plus grand nombre ».

Les conférenciers du jour apportent leurs pierres à l'édifice. Marc Hunyadi, professeur de philosophie morale et politique à l'UCLouvain, concentre son intervention autour du concept de confiance, ce lien social primordial organisateur de notre société, tout en mettant en garde contre la toute-puissance du numérique qui viendrait remplacer la confiance par la sécurité et ouvrir la porte à une gestion algorithmique du social.

À partir d'une réflexion collective ayant impliqué de nombreux acteurs de la DiCS et de ses partenaires, Philippe Destatte, professeur d'histoire et de prospective à Paris Diderot et Reims Champagne-Ardenne et président de l'Institut Destrée, pose de son côté une vision de la cohésion sociale dans 30 ans. « Un état stratégique, fiable et loyal », « une justice énergétique et climatique », « une richesse commune basée sur la sagesse, la prospérité et l'épanouissement », etc.



Ces nombreux et nobles objectifs, ces « buts ultimes », ne manquent pas de rappeler à l'auditoire ceux du sommet européen de Lisbonne de 2000¹, que Carine Jansen qualifiait plus tôt de « louables et ambitieux », tout en regrettant que « l'Union européenne ne se soit pas donné les moyens à la hauteur de ses objectifs, et surtout n'ait pas remis en cause le modèle économique qui produit la pauvreté ».

L'art qui rapproche, l'art qui dénonce

Avec un concert de bienvenue, les interludes musicaux parodiques, les saynètes en forme de clins d'œil, les performances artistiques sont au rendez-vous pour le plus grand plaisir de l'assistance. On y taille les portraits stéréotypés des personnalités du milieu, on y moque le jargon et ses flopées d'acronymes à grands coups de PSI, PISQ, ASQ ou encore APIC... mais on y dénonce aussi de façon burlesque les résistances parfois autoritaires de certains élus locaux et autres conflits du passé, tout en maintenant un fil conducteur de bienveillance tout au long de la matinée.

La journée est également enrichie d'une exposition sur les droits fondamentaux avec une série de dessins humoristiques signés Olivier Pirnay, illustrant les nombreuses thématiques du Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie de 2019. « L'humour est une porte d'entrée qui peut, et dans le cas présent qui doit, mener vers une réflexion de fond », explique l'artiste habitué du dessin de presse satirique. « Et c'est encore plus vrai lorsqu'on parle de droits fondamentaux. »



P. Lafleur & ses complices

1. « D'ici à 2010, l'Union européenne doit devenir l'union de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, et d'une grande cohésion sociale. »



LA COHÉSION DANS TOUS SES ÉTATS

L'orateur surprise P. Boulanger Martel

Absent du programme officiel de la journée célébrant les 30 ans de la cohésion sociale en Wallonie, un dernier intervenant prend la parole en fin de matinée. Anthropologue, sociologue et directeur de recherches à l'Université McGill de Montréal, Pierre Boulanger Martel étudie les dynamiques migratoires et l'économie informelle... En réalité, le personnage qui s'avance sur la scène est le comédien Yvan Tjolle, qui, avec beaucoup d'aplomb et de talent, va réussir à bluffer pendant un certain temps une bonne partie de l'assistance.

Dès les premières phrases pourtant, l'improbable accent québécois du comédien déclenche déjà quelques rires. En guise de mise en bouche, l'homme en costume-cravate sort une large bière de derrière son pupitre. « En arrivant, on m'a offert ça... Au Canada, c'est pas trop dans nos habitudes mais bon, je ne voudrais pas faire d'offense alors je vais goûter la chose. » Voilà une entrée en matière qui aurait de quoi mettre la puce à l'oreille !

Mais si le public est dupe, c'est que la supercherie du bonhomme est bien ficelée et s'articule autour d'un discours de prime abord solide. « Au Canada, qu'est-ce que la cohésion sociale ? Le concept regroupe la participation, la citoyenneté et la gouvernance, l'inclusion et l'accès, la capacité des collectivités autochtones, la nouvelle économie et la mondialisation. »

L'humour n'est alors que secondaire et se distille avec parcimonie au gré de l'exposé qui continue en grande partie à faire illusion : « Le mot même 'Canada' vient de l'iroquois 'kanata' mais qui se prononce 'ganada' — un peu comme si on prononçait Canada avec un rhume de caribou — et qui veut dire *village*. Nous sommes déjà au cœur d'un paradoxe : comment maintenir une cohésion sociale sur des espaces immenses, qui articulent des collectivités grandes, moyennes, mais aussi minuscules ? »

Le fictif Pierre Boulanger Martel cite ensuite le véritable neuroscientifique Sébastien Bohler : « Mon confrère défend que nos neurones ne sont jamais rassasiés et réclament toujours plus de nourriture, de sexe, de pouvoir et d'information, tout en fournissant le moins d'efforts possible. Ces pulsions qui nous ont aidés à

survivre durant des millions d'années nous mènent vers toujours plus de destruction de l'environnement. » Le public continue à le suivre sur ces autres grands défis de société : la surconsommation, la course à la performance, la planète en danger. Et nombreux sont ceux qui prennent note, désireux de garder trace de ces propos qui les touchent, car ils portent sur des constats partagés.

Se permettant une transition quelque peu fumeuse, le comédien enchaîne alors sur un mode plus participatif et propose au public de s'essayer à quelques outils « développés en transversalité avec les facultés de psychologie et des sciences de la motricité » : « Levez-vous et tournez-vous vers votre voisin. Celui qui a les plus grands pieds va tendre sa main... » Quelques minutes de jeux d'adresse et de chants collectifs plus tard, les rires s'enchaînent et les derniers doutes s'envolent.

Mais le farceur a plus d'un tour dans son sac, il se joue du public mais se moque aussi au passage des politiques et de leur langue de bois en démontrant « qu'on peut être très convaincant en disant n'importe quoi ! » ou des discours des capitalistes et des financiers qui s'enrichissent au détriment de la cohésion et du bien-être commun : « Ils ont raison. Il faut dire 'oui' à la flexibilité : que les milliardaires soient flexibles, que dès 6 h du matin jusque 23 h, ils acceptent de travailler et de redistribuer flexiblement leurs richesses de manière équitable. Oui à la délocalisation : celle de la fortune des millionnaires, qui reste stupidement bloquée au même endroit ! Oui à la croissance : des plantes, des espèces, des services sociaux et des systèmes de santé. Oui aux intérêts élevés : pour les personnes âgées, les enfants, les animaux, la nature. »



LES DROITS FONDAMENTAUX

traduits en BD

Interview

Artiste habitué du dessin de presse, Olivier Pirnay a illustré le Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie¹ d'une trentaine de dessins humoristiques, résultat d'un travail de longue haleine et de multiples échanges avec la DiCS. Ces illustrations, également éditées en format carte postale, ont été par la suite largement diffusées par la DiCS afin de sensibiliser le grand public à l'importance de défendre les droits sociaux fondamentaux. « Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours » disait Napoléon...

Comment s'est déroulée votre collaboration avec la DiCS ?

L'objectif était d'illustrer les quinze chapitres du rapport, qui correspondent à autant de droits identifiés par la DiCS comme fondamentaux et participant de fait à la cohésion sociale : droit à l'éducation, à la santé, au travail, à l'aide sociale, à la vie sociale et culturelle, etc. Pour chacun de ces droits, j'ai reçu de la documentation et une version provisoire des textes du rapport. C'étaient des lectures assez denses pour moi qui ne suis ni un expert, ni un travailleur social, mais je les ai trouvées intéressantes.

Ensuite, nous avons fonctionné comme souvent pour un travail de commande : plutôt que de livrer des produits finis, j'ai d'abord proposé une série de croquis pour chaque thème avant de réaliser, quelques allers-retours plus tard, les dessins retenus. Le résultat est donc le fruit d'un partenariat avec la DiCS.

Ces illustrations diffèrent-elles de vos habituels dessins de presse ?

J'ai gardé la même patte et le même esprit. La recette magique du bon dessin de presse correspond à trois temps de lecture différents. Premièrement, on rigole ! L'humour est la porte d'entrée qui permet d'accrocher le public, il faut donc que le dessin soit drôle. Ensuite, il doit servir la compréhension, accompagner le propos, qu'il s'agisse d'une actualité ou, comme dans le cas de ce travail pour la DiCS, de mon-

OLIVIER PIRNAY

Dessinateur de presse



trer à quel point ces droits fondamentaux font référence au quotidien, au fait que chacun de nous pourrait un jour rencontrer des problèmes pour se loger, se déplacer, donner à ses enfants les meilleures chances, etc. Enfin, l'illustration doit susciter la réflexion, en prenant du recul ou en utilisant un angle d'approche différent, en questionnant le sujet. L'idée est que la situation illustrée ne laisse pas indifférent, elle fait réfléchir, que l'on songe à sa propre situation, à celle de son voisin d'en face, ou plus largement à une problématique qui nous touche, comme le sans-abrisme par exemple ; peut-être qu'au final, elle donnera même l'envie de se mobiliser, de tenter de faire bouger les choses. Je ne dois en tout cas pas m'arrêter à l'humour.

Aujourd'hui que vous inspirent ces dessins ?

Que la plupart d'entre eux sont encore terriblement d'actualité ! Et je me demande même si certaines inégalités ne se sont pas encore davantage creusées. Regardez le commentaire au dos de cette carte postale : « 6 % des déclarations d'impôts les plus élevées équivalent au total des 50 % des déclarations les plus faibles. » Il y a également beaucoup de dessins à propos d'une forme ou l'autre de précarité énergétique. C'est complètement fou, parce que ce rapport date d'avant la crise



énergétique qu'on traverse actuellement...

Cela signifie que les efforts pour réduire la pauvreté doivent être poursuivis, au risque de voir les inégalités continuer à grandir et la situation s'empirer. Utiliser le dessin peut être une bonne idée pour alerter le plus grand nombre.

Il y a également plusieurs cartes postales sur la fracture numérique, dont une en particulier qui illustre la désinformation et le complotisme ambiant sur le web. On peut y voir un homme perdu au milieu de divers slogans, dont l'un proclame : « les vaccins tuent ». À l'époque, l'idée était notamment de sensibiliser les parents qui ne font pas vacciner leurs enfants parce qu'ils suivent sur le net des « gourous » qui divulguent des idées dangereuses en matière de santé. Mais rendez-vous compte, j'ai dessiné cela en 2019, avant la crise sanitaire et toute la polémique autour des vaccins contre le Covid !

L'accès au numérique est un problème très contemporain. Il représente un défi pour aujourd'hui et pour demain. Mais il y a aussi toute la question de l'éducation au numérique. On pense parfois que les jeunes qui sont nés dans le numérique le maîtrisent, mais ça ne va pas de soi.

C'est un sujet qui me touche, car je publie aussi mes dessins sur les réseaux sociaux qui sont, faut-il le souligner, des entreprises commerciales, loin de l'idéal d'espace de liberté où



exprimer son point de vue en toute insouciance. On connaît aujourd'hui le rôle des algorithmes qui non seulement tendent à conforter les gens dans leurs opinions, mais aussi valorisent les contenus qui engendrent des réactions et interactions violentes. Les dessins qui fonctionnent le mieux sur mes réseaux sont ceux qui font polémique, comme la crise sanitaire, et vous savez pourquoi, parce qu'il y a des centaines de personnes qui vont se taper dessus dans les commentaires. Les nouvelles technologies bouleversent le rapport au savoir et les relations humaines.

Les dessins réalisés pour la DiCS pourraient provoquer ce genre de réactions polémiques ?

C'est sans doute vrai pour certains d'entre eux : le dessin sur les fake news, celui sur les revenus ou sur l'alimentation bio... Mais je pense que, dans l'ensemble, ils abordent des sujets fédérateurs, qui rassemblent, plus qu'ils ne divisent. Beaucoup de gens peuvent se retrouver dans les situations problématiques mises en scène et seront d'accord sur le fait qu'il faut améliorer les choses.

C'était l'objectif, qu'elles « parlent », qu'elles touchent un maximum de personnes et c'était quand même un défi car tout le monde ne partage pas les mêmes codes, les mêmes clés de lecture. De même, l'humour n'est pas universel... Un dessin qui fait rire en Belgique fera sans doute rire en France, mais peut-être pas dans d'autres cultures.

L'art en général est un bon outil pour communiquer. Le dessin en particulier est vraiment très accessible, c'est un moyen plus libre que le texte ou même la photographie. En plus, le style BD permet de faire passer des messages sans créer de trop grosses crispations. Il y a un côté naïf qui permet de créer une distance avec la réalité, un peu comme une marionnette. Enfin, je dirais qu'il faut aussi sentir jusqu'où on peut aller. Il y a toujours une frontière implicite qui sépare ce qu'on peut de ce qu'on ne peut pas dire, faire, montrer, dessiner. C'est l'existence de cette frontière qui permet l'humour. Et mon rôle, c'est d'aller marcher sur cette frontière, en mettant un pied de chaque côté !



1. Voir: <http://cohesion sociale.wallonie.be/publications/RCS>

30 ans au service de la COHÉSION SOCIALE en Wallonie

RÉALISATION

L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité,
ASBL

Place de la République française, 1

B - 4000 Liège

+32 (0) 279 27 59

info@revueobservatoire.be

www.revueobservatoire.be

N° BCE: 0416.035.077

Crédit photos: L'Observatoire ASBL - sauf p.43 photo
de C. Jansen: O. Gilgean/ SPW Secrétariat général et
p.44 1ère photo: Direction de la Cohésion sociale/ SPW
Intérieur et Action sociale

ÉDITEUR RESPONSABLE

Colette Leclercq, Directrice de L'Observatoire ASBL,

Place de la République française, 1

B - 4000 Liège

DIFFUSION

Accès en ligne sur les sites :

- de la Direction de la Cohésion sociale

<http://cohesionsociale.wallonie.be>,

- de l'asbl l'Observatoire

<https://revueobservatoire.be/Autres-publications>

IMPRIMERIE

Az print

Rue de l'informatique, 6

B - 4460 Grâce-Hollogne



DATE DE PUBLICATION : mai 2023

Abonnez-vous à l'Observatoire

Bénéficiez d'un tarif préférentiel
(13€ au lieu de 15€ l'exemplaire et les frais de port sont offerts!!!)

En vous abonnant,
vous **soutenez notre revue**

- qui explore le Social de manière transversale
 - qui croise les regards
- où les lecteurs peuvent aussi être les contributeurs

L'abonnement Belgique (4n°)
au prix de 52€
permet **une économie de 24€:**
8€ sur les revues + 14€ sur les frais d'envoi!

Vous êtes Etudiant en Belgique, profitez de notre prix spécial Abonnement Etudiant
(4n°) à 33€!!!! frais de port compris

L'abonnement Etranger (4n°)
est également avantageux par rapport à l'achat au numéro. Consultez nos tarifs sur notre site pour plus de détails.

Comment s'abonner?

- via le site: www.revueobservatoire.be
- envoyer un mail à: info@revueobservatoire.be

La cohésion sociale représente à la fois une finalité et un processus pour l'atteindre. Aujourd'hui plus que jamais, la cohésion sociale se révèle prioritaire dans une société de plus en plus fracturée où les droits fondamentaux sont malmenés. L'accès aux droits, l'équité et la solidarité entre les citoyens doivent être au centre des préoccupations et se décliner de l'échelle locale à l'échelle européenne et réciproquement.



Les autorités wallonnes l'ont compris depuis plus de trente ans, puisque, dès 1992, le Gouvernement s'est engagé à lutter contre l'exclusion sociale en privilégiant une approche transversale. Dans cette perspective, il a créé un service spécifique qui n'a depuis cessé de grandir et d'affiner sa démarche et que l'on connaît aujourd'hui sous l'acronyme DiCS pour Direction de la Cohésion sociale.



Ainsi, la DiCS impulse, coordonne, accompagne et évalue des dispositifs destinés à favoriser la cohésion sociale et l'accès effectif de tous et de toutes aux droits fondamentaux. De sa position originale, elle agit comme interface entre le terrain, l'administration et le politique au niveau régional, tout en encourageant des dynamiques de changement au niveau local.



Dans ce service depuis sa création, une équipe motivée, engagée, convaincue que la cohésion sociale est une approche porteuse d'avenir pour les générations actuelles comme pour celles à venir. Cinq grands PRINCIPES la soutiennent : la transversalité, le partenariat, la coresponsabilité, la dynamique ascendante et l'innovation sociale.



l'observatoire

Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social, a.s.b.l.
Place de la République française 1, 4000 Liège. Belgique

www.revueobservatoire.be



Avec le soutien de la Wallonie

